

Alessandria Page
Sous-commissaire régionale /
Regional Deputy Commissioner
Service correctionnel du Canada / Correctional Service of Canada
4 Place Laval, suite 400
Laval, Québec, H7N 5Y3
Tél: 450-972-7756

Níbwaka Amík Ikwe

Changing Lives - Protecting Canadians
Changer des vies – Protéger les Canadiens

Je vous invite à répondre à ce courriel dans la langue officielle de votre choix.
I encourage you to answer this email in the official language of your choice.



De : Wheatley Jennifer (NHQ-AC) <Jennifer.Wheatley@CSC-SCC.GC.CA>

Envoyé : 7 avril 2020 14:49

À : 100-HS-ACHSO <100-HS-ACHSO@CSC-SCC.GC.CA>; 100-RDC <100-RDC@CSC-SCC.GC.CA>; 100-HS-RDs <100-HS-RDs@CSC-SCC.GC.CA>

Cc : 100-HS-Physicians <100-HS-Physicians@CSC-SCC.GC.CA>; 100-HS-TxCentreHeads <100-HS-TxCentreHeads@CSC-SCC.GC.CA>

Objet : FW: Annex C and D&D E&F

RDCs,

Attached is the one pager on the extended use of masks in both languages.

Jennifer

Mettre Équipement de Protection Individuel (ÉPI)

Préparation

- Vous assurer que l'ÉPI n'est pas endommagé et qu'il est de la bonne taille
- Retirer tous les bijoux et attacher les cheveux long
- **LAVER VOS MAINS**

1 Jaquette

- Mettre la jaquette, l'attacher au cou et à la taille



2 Masque ou N95

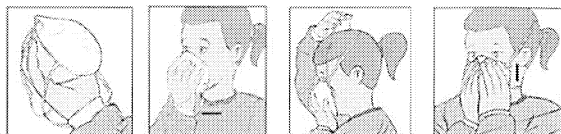
Masque

- Couvrir le nez et la bouche avec un masque chirurgical / procédure, l'attacher ou sécuriser derrière les oreilles
- Mouler le masque à la forme de votre nez



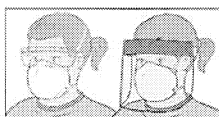
N95

- Prendre le N95 dans la paume de votre main, avec les courroies pendant de chaque côté
- Placer le N95 sur votre menton puis sur votre nez
- Passer la courroie sur le dessus de votre tête en premier et ensuite passer l'autre courroie par dessus la première et la placer au cou/sous les cheveux
- Mouler le N95 à la forme de votre nez et vérifier l'étanchéité



3 Visière

- Couvrir vos yeux avec des lunettes de protection ou une visière



4 Gants

- Insérer vos mains dans des gants
- Les rabattre par dessus le poignet de la jaquette.



Retirer Équipement de protection individuelle (EPI)

1 Gants

- Prendre la surface de la paume de la main d'un gant et le retirer
- Faire un boule avec le gant dans la main ganté
- Faites glisser les doigts nus sous la bande de l'autre gant sans toucher de l'extérieur et le retirer
- Disposer des gants dans le contenant identifié



Se laver les mains

2 Jaquette

- Détacher les courroies sans vous contaminer
- Ne touchez que l'intérieur de la robe, tirez la robe vers l'avant
- D'une main, saisissez l'intérieur de la manche opposée et faites-la glisser sans la retourner pour libérer la main
- Avec votre main libre, procédez de la même manière pour retirer l'autre main
- Retourner la robe et la rouler en paquet
- Jetez la blouse dans le récipient approprié



Se laver les mains

3 Visière

- Manipulez le masque facial ou les lunettes de protection par les côtés ou le dos, évitez de toucher le devant
- Jetez l'écran facial ou les lunettes de protection dans le contenant approprié



Se laver les mains

4 Masque ou N95

Masque

- Détacher les attaches supérieures et inférieures ou enlever les courroies des oreilles
- Tirez le masque vers l'avant en évitant de toucher l'avant
- Jetez le masque dans le contenant approprié



Se laver les mains

N95

- Inclinez la tête légèrement vers l'avant, passez la sangle inférieure au-dessus de la tête et ensuite la sangle supérieure, en évitant de toucher le filtre
- Éloigner le respirateur du visage
- Éliminer le N95 dans le contenant approprié



Se laver les mains

Guidance on Extended Use of Surgical/Procedural Masks For Activities Involving Close Proximity to Asymptomatic Individuals

To remove facemask with intent to reuse:

1. Perform hand hygiene
2. Remove mask
 - a. Ear-Loop mask style: Remove mask by holding the ear loops.
 - b. Tie Back: Remove mask by untying lower ties first. Untie upper ties last.
3. After removing mask, visually inspect it. If soiled, torn, or saturated the mask should be discarded.
4. If the mask is not visibly soiled, torn or saturated, carefully store the mask in a safe location in a brown paper bag or between two pieces of paper/paper towel with your name on 'front' and 'back' on the two sides. Insert your mask so that the front of the mask faces the side of the bag labelled front.
5. Perform hand hygiene.

To re-apply used mask:

1. Perform hand hygiene.
2. Minimally handle the mask and re-apply.
3. Perform hand hygiene.

A single mask can be worn between all activities requiring less than 2 metres of physical distancing so long as all individuals are asymptomatic.

Staff/contractors who are frequently required to be within 2 metres of other staff/contractors or offenders should wear their mask (as required) for 2 days before being replaced.

Staff/contractors who are able to carry out their duties and physically distance more consistently should aim to use the same mask for 5 days.

Given the international shortage of surgical/procedural masks all staff/contractors should make every effort to ensure maximize the longevity of each mask so that we can collectively preserve supply for higher risk activities.

Orientations sur l'utilisation étendue des masques chirurgicaux/procéduraux Pour les activités impliquant une proximité avec des personnes asymptomatiques

Enlever le masque avec l'intention de le réutiliser :

1. Se laver les mains
2. Enlever le masque
 - a. Style de masque élastiques aux oreilles : Enlever le masque en tenant les élastiques.
 - b. Style qui s'attache derrière la tête : Enlevez le masque en détachant d'abord les attaches inférieures. Détachez les attaches supérieures en dernier.
3. Après avoir retiré le masque, inspectez-le visuellement. S'il est souillé, déchiré ou saturé, le masque doit être jeté.
4. Si le masque n'est pas visiblement souillé, déchiré ou saturé, rangez-le soigneusement dans un endroit sûr, dans un sac en papier brun ou entre deux morceaux de papier/essuie-tout portant votre nom et étiqueter sur le propre coté 'devant' et 'derrière'. Prochainement, insérer votre masque sur le coté qui correspond.
5. Se laver les mains.

Pour réappliquer le masque usagé :

1. Se laver les mains
2. Manipuler le masque au minimum et le remettre en place.
3. Se laver les mains

Un seul masque peut être porté entre toutes les activités nécessitant moins de 2 mètres de distance physique, à condition que tous les individus soient asymptomatiques.

Les employés/contracteur qui doivent fréquemment se trouver à moins de 2 mètres des autres employés/contracteurs ou des délinquants doivent porter leur masque (selon les besoins) pendant 2 jours avant d'être remplacés.

Les membres du personnel/contracteurs qui sont en mesure de s'acquitter de leurs tâches et de s'éloigner physiquement de manière plus constante doivent s'efforcer d'utiliser le même masque pendant 5 jours.

Compte tenu de la pénurie internationale de masques chirurgicaux/procéduraux, tous les membres du personnel/contracteurs doivent faire tout leur possible pour assurer la longévité maximale de chaque masque afin que nous puissions collectivement préserver l'approvisionnement pour les activités à haut risque.

Laporte Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 6 avril 2020 13:35
À: 343-Usagers
Objet: gymnase - diner employés

Catégories: Imprimé; INFO; À imprimer COVID

Bonjour,

La présente vise à vous informer que, comme le gymnase est actuellement fermé pour les détenus, et dans le contexte actuel de la pandémie, nous avons installé quelques tables et chaises, pour usage des employés lors des périodes de repas uniquement. Ainsi, nous avons installé 2 ensembles de tables, incluant 4 chaises chacune, pour un total de 8 employés dans le gymnase à la fois.

Le ménage sera effectué suite à la période du dîner.

Cet aménagement servira principalement au personnel qui dispose d'espace trop restreint pour dîner, compte tenu de la distanciation sociale recommandée. Par ailleurs, les usagers devront respecter la disposition des tables et des chaises, ainsi que respecter le nombre maximum de gens présents dans le gymnase simultanément. Au besoin, ils devront laisser la place à un autre groupe après leur repas, compte tenu du peu de places disponibles. Le gymnase n'est toujours pas disponible pour les activités (ping pong, etc.). Il est donc disponible uniquement pour manger, au besoin.

Il faut enfin tous sensibiliser au fait que le gymnase sert également de lieu pour faire les briefings des agents de correction ou d'autres rencontres autorisées par moi à la pièce. Nous vous invitons donc à bien ramasser vos choses et à garder l'endroit propre.

Soumis pour votre considération.



Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

Laporte Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 6 avril 2020 09:58
À: 343-Usagers
Objet: symptômes COVID

Catégories: Imprimé; INFO; À imprimer COVID

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler que si vous présentez des symptômes du COVID (tel que décrits sur le site de Santé publique), vous devez rester à votre domicile, en congé de maladie (ou en télétravail pour ceux qui y ont déjà accès et si vous vous sentez assez bien).

Il est de votre responsabilité de NE PAS ENTRER EN ÉTABLISSEMENT si vous présentez des symptômes. C'est d'ailleurs pour cette raison que le questionnaire à l'entrée est requis pour tous. Ceci est primordial afin de limiter la propagation du virus.


Suite à votre retour à la maison ou dès que vous avez des symptômes, vous devez informer votre gestionnaire de vos symptômes sans tarder. Celui-ci vous demandera la date de début de vos symptômes ainsi que la liste des personnes que vous avez côtoyé (à moins de 2 mètres durant plus de 15 minutes), durant les 24 heures précédant le début de vos symptômes. Ces questions ont un but préventif. Aucune action ne sera prise sur vos contacts tant que vous ne présenterez pas un résultat positif.

Vous devrez ensuite immédiatement contacter la ligne 1-877-644-4545, en mentionnant que vous travaillez dans un pénitencier fédéral. Santé publique vous orientera alors vers un test de dépistage ou vous confirmera que vous pouvez réintégrer le travail. Vous devez informer sans délai votre gestionnaire des conclusions de cet entretien.

Les consignes évoluent rapidement. Advenant une modification, je vous tiendrai informé.

N'hésitez pas à contacter votre directeur adjoint (DA), la sous-directrice ou moi-même pour toute question à ce sujet.

Merci et prenez soin de vous,



Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

A/C

Comité des détenus du centre régional de réception

Date : 4 avril 2020.

À la direction du C.R.R.

Objet : Annuler les projets pâques.

Bonjour, Nous voyons que la situation liée à la COVID-19 évolue tous le jour dans la société. Le comité des détenus du C.R.R, nous croyons que l'éloignement physique est une façon de réduire la propagation de la maladie. Alors nous aimerions avoir votre l'autorisation d'annuler tous les projets pour la fête de pâques, la distribution des collations des pavillons D.E.F et le souper des pavillons A et G.

Merci.

La direction du C.R.R : 

Président du comité des détenus : RamsurrunShakti.



A/C



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada

PROTECTED A ONCE COMPLETED
PROTÉGÉ A UNE FOIS REMPLI

NOTE: Reference document GL 710-2-4
NOTA: Document de référence LD 710-2-4

PERSONAL INFORMATION BANK
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

INMATE'S REQUEST

REQUÊTE DU DÉTENU

PUT AWAY ON FILE – CLASSER AU DOSSIER
Offender file to which request pertains OR Offender CM file
Dossier du délinquant relatif à la demande OU Dossier GC délinquant

To – A Name – Nom	[Redacted]
Title – Titre	[Redacted]
Date (YYAA-MM-DJ)	[Redacted]
Place of work – Lieu de travail	[Redacted]

From – De FPS number – Numéro SED	[Redacted]
Family	[Redacted]
Given	[Redacted]
Cell no. – N° cellule	[Redacted]
Unit no. – N° de l'unité	[Redacted]

SUBJECT:
OBJET :

Provide specific reasons for requesting an interview in accordance with relevant CSC policy.
Fournir en détails les raisons qui motivent votre requête selon la politique du SCC.

[Redacted content]

Inmate's Signature – Signature du(de la) Détenu(e)

Date (YYAA-MM-DJ)

REQUEST RECEIVED BY – REQUÊTE REÇUE PAR :

CSC staff who receives request (print) – Employé du SCC qui reçoit la requête (en lettres moulées)

Date (YYAA-MM-DJ)

Response to be provided within 15 working days of receipt of request.

À la réception de la requête, une réponse doit être fournie dans un délai de 15 jours ouvrables.

- A/C au dossier administratif puisqu'aucune signature de détenu.

- Réponse : nous avons bien reçu la demande mais aucun téléviseur n'est actuellement disponible.

Staff name (print) – Nom de l'employé (en lettres moulées)

Signature

Date (YYAA-MM-DJ)

CSC/SCC 1122 (R-2018-03)
(Stocked Form Only)
(Formulaire imprimé seulement)

Information may be accessible or protected as required under the provisions of the Access to Information Act and the Privacy Act.
Les renseignements peuvent être accessibles ou protégés selon ce que prescrit la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.

DISTRIBUTION

- Copy 1 = Inmate (when completed)
- Copie 1 = Détenu (lorsque complété)
- Copy 2 = Inmate (on request only)
- Copie 2 = Détenu (sur demande seulement)

CORRECTIONAL SERVICE CANADA

CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

TRAITEMENT DU COURRIER INTRA/ENTRANT/SORTANT

2020-03-30

Your file Votre référence

COVID 19
Our file Notre référence

À tout le personnel du Centre régional de réception :

Dès aujourd'hui, nous devons mettre en place des mesures d'atténuation du risque de contamination du COVID 19.

Pour ce faire, veuillez appliquer ces mesures immédiatement :

- Vous laver les mains avant et après le traitement du courrier;
- Porter des gants de nitrile lors de la collecte du courrier dans les pavillons et lors du traitement du courrier entrant/sortant;
- Le courrier entrant doit **OBLIGATOIREMENT** être placé en quarantaine durant 72 heures :
 - L'agent de la poterne reçoit la boîte de Poste Canada;
 - L'agent de la poterne appose l'affiche de réception avec la date sur la boîte;
 - L'agent de la poterne entrepose la boîte dans le contrôle de la poterne;
 - Après 72 heures, l'agent de la poterne procède à la fouille de la boîte à l'aide de l'IOSCAN;
 - Si aucune alarme à l'IOSCAN, remet la boîte à la visite.
 - Les agents de la visite traitent le courrier immédiatement.
 - N/B. L'agent de la visite doit vérifier chaque jour s'il y a du courrier provenant de correspondant privilégié.
- Le traitement des boîtes de courrier des pavillons A/D/E/F/USD se fera normalement;
- Le traitement des boîtes de courrier du toit vert doit **OBLIGATOIREMENT** être placé en quarantaine durant 72 heures :
 - L'agent de la visite collecte le courrier des boîtes du toit vert;
 - L'agent place le courrier dans le sac prévu à cet effet;
 - L'agent appose l'affiche de collecte avec la date;
 - Après 72 heures, l'agent traite et fouille le courrier normalement.
 - N/B. L'agent de la visite doit vérifier chaque jour s'il y a du courrier provenant de correspondant privilégié.



Martin Fontaine

Directeur adjoint, opérations



COURRIER EN QUARANTAINE

Date de réception:

Ne pas ouvrir cette boîte avant cette date :

CORRECTIONAL SERVICE CANADA

CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Effets personnels des détenus et prise d'empreintes digitales des détenus et employés

2020-03-30

Your file Votre référence

COVID 19
Our file Notre référence

À tout le personnel du Centre régional de réception :

Dès aujourd'hui, nous devons mettre en place des mesures d'atténuation du risque de contamination du COVID 19.

Pour ce faire, veuillez appliquer ces mesures immédiatement :

- La prise d'empreintes digitales est **SUSPENDUE** pour les détenus.
 - Établir un registre de tous les détenus entrant dont la prise d'empreintes digitales n'a pas été faite;
- Nous devons **CONTINUER** la prise d'empreintes digitales pour les employés :
 - Vous laver les mains avant et après la prise d'empreintes digitales;
 - Porter des gants de nitrile et masque lors de la prise d'empreintes digitales;
 - Désinfecter l'appareil de prise d'empreintes digitales avant et après son utilisation;
 - Prendre les empreintes digitales selon la procédure

Pour le traitement des effets personnels des détenus, vous devez :

- Vous laver les mains avant et après le traitement des effets personnels des détenus;
- Porter des gants de nitrile lors du traitement des effets personnels entrant/sortant;
- Traiter les effets personnels des détenus provenant d'un établissement fédéral **NORMALEMENT**;
- Les effets personnels entrant par service de messagerie doivent **OBLIGATOIREMENT** être placés en quarantaine durant 72 heures :
 - L'agent de l'admission reçoit les effets personnels;
 - L'agent de l'admission appose l'affiche de réception avec la date sur la boîte;
 - Après 72 heures, l'agent de l'admission procède au traitement des effets personnels normalement.



Martin Fontaine

Directeur adjoint, opérations



Fontaine Martin (QUE)

Dossier : COVID 19

De: Fontaine Martin (QUE)
Envoyé: 30 mars 2020 09:44
À: 343-Agents de correction
Cc: 343-Gestionnaires correctionnels; 343-ComiteExecutif
Objet: COVID 19 - Activités modifié dans les pavillon A-D-E-F
Pièces jointes: Copie de ACTIVITÉS_1.xlsx

Importance: Haute

Bonjour,

Comme discuté ce matin au briefing des AC et de la direction, voici l'horaire des activités en pavillon.

Prendre note que le pavillon A n'a plus accès au GYM durant la crise COVID 19.

Il y a 3 onglets dans le fichier Excel. Imprimer le calendrier afin de connaître la journée où nous en sommes rendus.
Nous sommes le 30 mars 2020, donc selon le calendrier, nous sommes à la journée 2.

Comité exécutif : veuillez le partager cet horaire avec vos équipes.

Merci

Martin Fontaine

450-478-5977 ext. 7835/7848

Directeur adjoint, opérations / Assistant Warden, Operations

Centre régional de réception / Regional Reception Center



Correctional Service / Service correctionnel
Canada / Canada

Changing Lives - Protecting Canadians

Transformons des vies – Protégeons les Canadiens



COVID-19

HORAIRE PAVILLON D ET PAVILLON F

COMPTE

08H00

DÉJEUNER, PARADE MÉDICALE ET MÉTHADONE

08H30

09H00

SORTIE DES DÉTENUX NETTOYEURS PAVILLONNAIRES

09H30

10H00

DÉBUT ACTIVITÉ PAVILLONNAIRE (1 SEULE RANGÉE) ET GYM (1 SEULE RANGÉE) SELON L'HORAIRE

10H30

(10H45) ENTRÉE EN CELLULE

11H00

PARADE MÉDICALE

11H30

COMPTE OFFICIEL

12H00

12H30

DÎNER

13H00

13H30

DÉBUT ACTIVITÉ PAVILLONNAIRE (1 SEULE RANGÉE) ET GYM (1 SEULE RANGÉE) SELON L'HORAIRE

14H00

14H30

DÉBUT ACTIVITÉ PAVILLONNAIRE (1 SEULE RANGÉE) ET GYM (1 SEULE RANGÉE) SELON L'HORAIRE

15H00

15H30

(15H45) ENTRÉE EN CELLULE

16H00

PARADE MÉDICALE

COMPTE OFFICIEL

17H00

17H30

SOUPER

18H00

18H30

DÉBUT ACTIVITÉ PAVILLONNAIRE (1 SEULE RANGÉE) ET GYM (1 SEULE RANGÉE) SELON L'HORAIRE

19H00

19H30

(19H15) DÉBUT ACTIVITÉ PAVILLONNAIRE (1 SEULE RANGÉE) ET GYM (1 SEULE RANGÉE) SELON L'HORAIRE

20H00

(20H15) ENTRÉE EN CELLULE

COMPTE OFFICIEL

21H00

DÉBUT ACTIVITÉ PAVILLONNAIRE (1 SEULE RANGÉE) ET GYM (1 SEULE RANGÉE) SELON L'HORAIRE

21H30

PARADE MÉDICALE

22H00

DÉBUT ACTIVITÉ PAVILLONNAIRE (1 SEULE RANGÉE) SELON L'HORAIRE

22H30

(22H45) ENTRÉE EN CELLULE

COMPTE OFFICIEL

s.16(1)(d)

CALENDRIER DES MOUVEMENTS

29 MARS AU 15
 AVRIL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 29-mars	2 30	3 31	4 01-avr	1 2	2 3	3 4
4 5	1 6	2 7	3 8	4 9	1 10	2 11
3 12	4 13	1 14	2 15	3 16	4 17	1 18
2 19	3 20	4 21	1 22	2 23	3 24	4 25
1 26	2 27	3 28	4 29	1 30	2 1	3 2
4 3	1 4	2 5	3 6	4 7	1 8	2 9
3 10	4 11	1 12	2 13	3 14	4 15	

HORAIRES DES MOUVEMENTS

HEURES	JOUR 1		JOUR 2		JOUR 3		JOUR 4	
7H30 à 9H45	Compte, déjeuner, parade médicale, mouvement des cook vers cuisine							
9H45 à 10H00	MOUVEMENT D'UNE RANGÉE PAVILLONNAIRE VERS LE GYM							
	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE
10H00 à 10H45	PAV. D	M	PAV. D	N	PAV. D	O	PAV. D	P
	PAV. F	G	PAV. F	H	PAV. F	K	PAV. F	L
GYM	PAV. F	L	PAV. F	G	PAV. F	H	PAV. F	K
10H45-11H00	FIN DES ACTIVITÉS AU GYM RETOUR EN CELLULE							
11H00 - 11H30	PARADE MÉDICALE							
	COMPTE OFFICIEL							
12H00 à 13H30	DÎNER							
	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE
13H30 à 14H30	PAV. D	N	PAV. D	O	PAV. D	P	PAV. D	M
	PAV. F	H	PAV. F	K	PAV. F	L	PAV. F	G
GYM	PAV. F	G	PAV. F	H	PAV. F	K	PAV. F	L
14H30 à 15H45	PAV. D	O	PAV. D	P	PAV. D	M	PAV. D	N
	PAV. F	K	PAV. F	L	PAV. F	G	PAV. F	H
GYM	PAV. F	H	PAV. F	K	PAV. F	L	PAV. F	G
16H00 - 16H30	PARADE MÉDICALE							
	COMPTE OFFICIEL							
17H00 à 18H30	SOUPER							
	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE
18H30 à 19H15	PAV. D	P	PAV. D	M	PAV. D	N	PAV. D	O
	PAV. F	L	PAV. F	G	PAV. F	H	PAV. F	K
GYM	PAV. E	C	PAV. E	D	PAV. E	C	PAV. E	D
19H15 à 20H00	PAV. D	M	PAV. D	N	PAV. D	O	PAV. D	P
	PAV. F	G	PAV. F	H	PAV. F	K	PAV. F	L
GYM	PAV. E	D	PAV. E	C	PAV. E	D	PAV. E	C
20H00-20H15	FIN DES ACTIVITÉS AU GYM RETOUR EN CELLULE							
	COMPTE OFFICIEL							
	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE	PAVILLON	RANGÉE
21H00 à 22H00	PAV. D	N	PAV. D	O	PAV. D	P	PAV. D	M
	PAV. F	H	PAV. F	K	PAV. F	L	PAV. F	G
GYM	PAV. D	P	PAV. D	M	PAV. D	N	PAV. D	O
21H30-22H00*	PARADE MÉDICALE							
22H00	PAV. D	O	PAV. D	P	PAV. D	M	PAV. D	N
A	PAV. F	K	PAV. F	L	PAV. F	G	PAV. F	H
22H45								

	GYM EN SOIRÉE	GYM DE JOUR	BIBLIOTHÈQUE	LINGERIE
18H30 à 19H15	PAVILLON E SELON LES HEURES CI-HAUT	PAVILLON F SEULEMENT SUIVRE LES HEURES CI-HAUT		
21H00 à 22H00	PAVILLON D SELON LES HEURES CI-HAUT			

LA PARADE MÉDICALE DE SOIR SE FERA DE 21H30 À 22H00 PENDANT LA PÉRIODE D'ACTIVITÉ D'UN SEUL BLOC. LE BUT DE CES LIMITATIONS EST DE S'ARIMER LE PLUS POSSIBLE AUX NORMES DE DISTANCIATION SOCIALE

LES ACTIVITÉS PAVILLONNAIRES SERONT PAR RANGÉE TELLE QUE DÉCRITE PLUS HAUT (ACCÈS AUX SALLES COMMUNES, AREA ET COUR (PETITES OU GRANDES SELON L'HORAIRE DÉJÀ ÉTABLI))

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA
CORRECTIONAL SERVICE CANADA



TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.
CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.

Le 27 mars 2020

A/C [Signature]
[Signature]

Sujet : Réponse à votre lettre du 22 mars 2020

7070

Monsieur [Redacted]

En réponse à votre lettre du 22 mars, voici un résumé des mesures de protections mises en place par le Service Correctionnel du Canada (SCC) afin de protéger la santé de tous.

Comme vous avez pu le constater l'équipe des services en établissements est à pied d'œuvre dans tous les secteurs de l'établissement afin d'accentuer la fréquence des nettoyages. Les produits adéquats sont mis à la disposition de tous les détenus nettoyeurs. De plus, une certaine quantité de produits nettoyeurs a été mis à la disposition des détenus pour ceux qui souhaitent nettoyer en profondeur leur cellule. Le produit dont vous faites référence « Accel Five TB » n'est qu'un des 130 produits ménagers jugé adéquat par Santé Publique pour désinfecter les surfaces. À cette liste, s'ajoute une solution composée d'eau de javel et d'eau. Cette solution, préalablement diluée par le personnel des services en établissements, est également disponible dans tous les secteurs et devrait être utilisée par tout détenu qui souhaite nettoyer sa cellule. Mentionnons également que des emplois de nettoyeurs supplémentaires ont été créés afin de répondre aux besoins identifiés.

Concernant la promiscuité dans les salles de programmes, le SCC a suivi de très près l'évolution de la situation ainsi que les recommandations de la santé publique. Ainsi, les programmes sont momentanément suspendus, sauf pour ceux qui doivent bénéficier d'une libération à très court terme.

Concernant les tests de dépistages pour le personnel et les détenus, soyez assuré que nous respectons les mesures mises de l'avant par les organismes de santé publique. Toute personne qui entre en établissement doit obligatoirement se laver les mains et répondre à un questionnaire. Si quelqu'un répond positivement à l'une des questions, l'accès à l'établissement pourrait lui être interdit après évaluation.

Finalement, tous les nouveaux détenus font l'objet d'une investigation de la part du personnel médical et sont invités à se placer volontairement dans une zone à contacts restreints pendant une durée de 14 jours. Advenant qu'un détenu présentait des symptômes, le centre de soin dispose des trousse nécessaires pour effectuer des prélèvements.

[Redacted] je tiens à vous remercier de nous avoir adressé ces questions. La circulation d'une information juste et précise est capitale. Il arrive que de l'information erronée circule et il importe de se référer aux autorités pour obtenir des réponses claires.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA
CORRECTIONAL SERVICE CANADA



TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.
CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS

À cet effet, n'hésitez pas à vous référer à la gestionnaire de programmes, à la directrice adjointe interventions (DAI) ou au directeur adjoint services de gestion (DASG). Par ailleurs, considérant votre rôle de président du Comité de détenus de l'établissement, je vous invite à informer vos co-détenus des mesures mises en place et surtout, des mesures de protection afin de freiner la propagation du virus, notamment de respecter la distanciation sociale de deux (2) mètres et de se laver les mains fréquemment.

En espérant avoir répondu à vos questions. N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à nouveau si d'autres questionnements surviennent. Vous avez également été rencontré par le DASG aujourd'hui, 2020-03-27, et vous vous êtes dit satisfait des mesures appliquées.

Je vous remercie de votre très précieuse collaboration dans ces temps particuliers.

Josée Campeau
Directrice
Centre régional de réception
246, Montée Gagnon
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec)
JON 1H0

Comité des détenus du centre régional de réception

Date : 22 mars 2020.

Page 1

À Mme Josée Compeau.

Sujet : Produits pour protéger contre le virus covid-19.

Bonjour, le comité des détenus du C.R.R, nous aimerions savoir quels sont les mesures de sécurité prises par la direction pour protéger la santé des détenus du C.R.R contre le virus covid-19 ?

Nous demandons la direction de nous fournir plus des produits désinfectants pour nous protéger contre le virus covid -19.

- Accel Five TB Peroxide dans tous les pavillons pour désinfecter les portes des cellules, les téléphones, les salles communes et toutes les surfaces infectées.

Les programmes sont très utiles pour les détenus, pour notre réhabilitation à la société. La population carcérale a pleinement conscience de covid-19. Si nous laissons le virus se répandre dans l'établissement dans les secteurs vulnérables ça sera une catastrophe pour la population carcérale du C.R.R, la santé de tous les détenus serait en danger. Présentement nous croyons que l'établissement doit prendre des mesures des sécurités qui protégeras la santé des tous les détenus présents dans les salles des programmes.

- Les mesures nous vous demanderons de prendre dans les salles des programmes sont : Distance 1 m entre 2 personnes, Produits Accel Five et Purell pour désinfecter les surface et les matériels utilisées par chaque groupe.

Nous comprenons la situation de la société et la crise majeure dans le pays. La loi nous demande de nous protéger et prendre notre responsabilités pour limiter le risque de l'infection, nous aimerions nous protéger contre le virus, nous avons besoin plus des produits désinfectants (Accal FiveTB) pour prendre les mesures suivantes pour désinfecter les surface infectée de l'établissement, les cellules et les matériels.

Comité des détenus du centre régional de réception

Date : 22 mars 2020.

Sujet : Les mesures pour protéger contre le virus covid-19

La population des détenus du C.R.R, ne croient que les risques atteints de maladies infectieuses covid-19 dans l'établissement sont : Par les employeurs de l'établissement et les détenus nouveaux arrivants.

Tous les détenus du C.R.R aimeraient faire une demande à la direction de prendre des mesures suivantes pour protéger les détenus qui sont dans l'établissement.

Nos suggestions pour protéger la santé des détenus du C.R.R sont :

- Si le transfert de détenu continuera dans le jour suivant nous aimerions qu'un test de dépistage soit fait avant de placer le détenu dans un secteur du C.R.R.
- Pour les employeurs du C.R.R, nous croyons qu'un test de dépistage est nécessaire pour d'assurer et protéger la santé des détenus du C.R.R.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

La direction du C.R.R

Président du comité de détenu-
.....

~~3050-1~~ 7070-1
A/C

Lapo Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 11 mars 2020 08:20
À: 301-SCA - Opérations
Cc: 343-Directeur
Objet: RE: État de préparation pour les plans de continuité et de lutte contre les pandémies

Bonjour,

Voici les options pour le CRR, soumis tel que requis.

Lieu # 1

Pour les cas atteints du COVID-19, nous croyons que l'ancien secteur d'isolement (toit vert) est l'endroit désigné pour les raisons suivantes :

- Capacité de 30 cellules réparties en deux rangées.
- Il s'agit d'un lieu isolé avec un système de ventilation indépendant.
- Il dispose de deux rangées distinctes A et B qui pourraient servir pour les cas actifs et pour les cas en quarantaine.
- L'accès au personnel y est limité et par conséquent il serait plus facile de protéger le personnel en fournissant le matériel nécessaire au point d'entrée et de sortie de l'unité.
- Au niveau du matériel, il y aurait lieu d'acheter de la literie et des matelas, selon le nombre de cas. De plus, nous aurions besoin de :
 - Lingette désinfectante Sani-Cloth plus : 75 bouteilles de 160 lingettes
 - Nettoyant désinfectant décontaminant en bouteille, tel que le **CavCide**
 - Jaquette jaune de protection : 20 caisses (contient 50 jaquettes/ caisse)
 - Caisse de gants en nitrile (5 x small, 8 x médiums, 5x large, 2 x XI)
 - Purrel ou autre : 100 bouteilles
 - Masques chirurgicaux :100 boites (50 masques/ boites)

Lieu # 2

L'aménagement d'un dortoir temporaire dans le gymnase du CRR. Cette option est beaucoup plus complexe à réaliser, mais demeure réalisable dans un contexte d'exception. Il faudrait néanmoins équiper le gymnase en achetant plus d'équipement comme des lits, des matelas et de la literie. Il faudrait également vérifier avec les services techniques pour voir s'il est possible de limiter la circulation de l'air à ce secteur.

Lieu #3

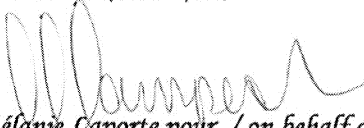
Réaménagement des populations carcérales afin de libérer un côté de chaque pavillon afin de créer une zone d'isolation. Cette option, en plus d'être plus difficilement réalisable pour des raisons opérationnelles évidentes, comporte son lot de problèmes. Il n'est pas possible d'isoler la ventilation d'un côté d'une unité. La ventilation est commune à toutes les cellules d'un pavillon. De plus, en raison du nombre de détenus, nous aurions de la difficulté à permettre des mouvements sans entrer dans des zones partagées (douches, salles communes, téléphone, etc...).

Par ailleurs, prendre note qu'en cas de pandémie, le CRR ne serait pas en mesure de répondre aux obligations des programmes, école, visite, sorties en salle commune et téléphones pour les détenus infectés ou en quarantaine. En effet, nos installations ne nous permettent pas que les locaux utilisés pour ces activités soient dédiés à une population restreinte.

Enfin, prendre note que si la pandémie survenait dans nos pavillons à population restreinte (pav. A et pav. G), les options seraient extrêmement limitées et pourraient avoir des répercussions sur d'autres établissements de la région (ex : La Macaza, Donnacona et Port-Cartier).

Si la pandémie survenait à l'USD, il faudrait restreindre les mouvements réguliers et les heures d'activités des détenus, afin de mettre dans une même rangée des détenus potentiellement incompatibles. Une révision de notre déploiement sera également à être évaluée en ce sens dans ce cas, afin d'éviter des incidents de sécurité importants.

Soumis tel que requis,



*Mélanie Laporte pour / on behalf of
Josée Campeau, Directrice / Warden*

Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
josee.campeau@csc-scc.gc.ca
Téléphone | Telephone 450-478-5977 # 7100 / Télécopieur | Facsimile 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Racicot Cynthia (QUE) <Cynthia.Racicot@csc-scc.gc.ca>

Envoyé : 9 mars 2020 12:51

À : 300-Directeurs établissements et districts <300-Directeursetablisementsetdistricts@CSC-SCC.GC.CA>

Cc : 301-Dir. rég., Services de santé <301-Dir.reg.Servicesdesante@CSC-SCC.GC.CA>; Daraïche Jessica (QUE) <Jessica.Daraïche@CSC-SCC.GC.CA>

Objet : État de préparation pour les plans de continuité et de lutte contre les pandémies

Bonjour,

En lien avec la NS que vous avez reçue la semaine dernière de la part de la SCR sur la nécessité de faire un exercice en lien avec le plan de lutte contre les pandémies, il y a eu des discussions de la santé avec l'administration centrale. Ainsi, il vous est demandé d'identifier des locaux autre que les cellules pour faire de l'isolation de détenus qui seraient identifiés comme étant positif au coronavirus. En préparation à une possible pandémie, vous devez travailler avec votre chef santé à identifier des locaux par exemple premier choix, deuxième choix et troisième choix. Si du matériel supplémentaire était nécessaire svp l'identifier par exemple des lits, matelas et couverture etc. L'administration centrale a besoin de cette information cette semaine. Ainsi, votre réponse est attendue à mon attention pour jeudi le 12 mars.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Merci
Cynthia Racicot

Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles, Région du Québec
Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada
Cynthia Racicot@csc-scc.gc.ca / Tél.: 450-972-7758 ***NOUVEAU
4 Place Laval, suite 400, Laval, Québec, H7N 5Y3

Assistant Deputy Commissioner, Correctional Operations, Quebec Region
Correctional Service Canada / Government of Canada
Cynthia.racicot@csc-scc.gc.ca / Tel.: 450-972-7758***NEW
4 Place Laval, suite 400, Laval, Quebec, H7N 5Y3

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA
CORRECTIONAL SERVICE CANADA



TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.
CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.

Le 27 mars 2020

A/c [Signature]
[Signature]

Sujet : Réponse à votre lettre du 22 mars 2020

7070 //

Monsieur [Redacted]

En réponse à votre lettre du 22 mars, voici un résumé des mesures de protections mises en place par le Service Correctionnel du Canada (SCC) afin de protéger la santé de tous.

Comme vous avez pu le constater l'équipe des services en établissements est à pied d'œuvre dans tous les secteurs de l'établissement afin d'accentuer la fréquence des nettoyages. Les produits adéquats sont mis à la disposition de tous les détenus nettoyeurs. De plus, une certaine quantité de produits nettoyants a été mis à la disposition des détenus pour ceux qui souhaitent nettoyer en profondeur leur cellule. Le produit dont vous faites référence « Accel Five TB » n'est qu'un des 130 produits ménagers jugé adéquat par Santé Publique pour désinfecter les surfaces. À cette liste, s'ajoute une solution composée d'eau de javel et d'eau. Cette solution, préalablement diluée par le personnel des services en établissements, est également disponible dans tous les secteurs et devrait être utilisée par tout détenu qui souhaite nettoyer sa cellule. Mentionnons également que des emplois de nettoyeurs supplémentaires ont été créés afin de répondre aux besoins identifiés.

Concernant la promiscuité dans les salles de programmes, le SCC a suivi de très près l'évolution de la situation ainsi que les recommandations de la santé publique. Ainsi, les programmes sont momentanément suspendus, sauf pour ceux qui doivent bénéficier d'une libération à très court terme.

Concernant les tests de dépistages pour le personnel et les détenus, soyez assuré que nous respectons les mesures mises de l'avant par les organismes de santé publique. Toute personne qui entre en établissement doit obligatoirement se laver les mains et répondre à un questionnaire. Si quelqu'un répond positivement à l'une des questions, l'accès à l'établissement pourrait lui être interdit après évaluation.

Finalement, tous les nouveaux détenus font l'objet d'une investigation de la part du personnel médical et sont invités à se placer volontairement dans une zone à contacts restreints pendant une durée de 14 jours. Advenant qu'un détenu présentait des symptômes, le centre de soin dispose des trousse nécessaires pour effectuer des prélèvements.

M. [Redacted] je tiens à vous remercier de nous avoir adressé ces questions. La circulation d'une information juste et précise est capitale. Il arrive que de l'information erronée circule et il importe de se référer aux autorités pour obtenir des réponses claires.

Page 25
is not relevant
est non pertinente

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA
CORRECTIONAL SERVICE CANADA



TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.
CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.

À cet effet, n'hésitez pas à vous référer à la gestionnaire de programmes, à la directrice adjointe interventions (DAI) ou au directeur adjoint services de gestion (DASG). Par ailleurs, considérant votre rôle de président du Comité de détenus de l'établissement, je vous invite à informer vos co-détenus des mesures mises en place et surtout, des mesures de protection afin de freiner la propagation du virus, notamment de respecter la distanciation sociale de deux (2) mètres et de se laver les mains fréquemment.

En espérant avoir répondu à vos questions. N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à nouveau si d'autres questionnements surviennent. Vous avez également été rencontré par le DASG aujourd'hui, 2020-03-27, et vous vous êtes dit satisfait des mesures appliquées.

Je vous remercie de votre très précieuse collaboration dans ces temps particuliers.

Josée Campeau
Directrice
Centre régional de réception
246, Montée Gagnon
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec)
JON 1H0

Page 27
is not relevant
est non pertinente

Comité des détenus du centre régional de réception

Date : 22 mars 2020.

Page 1

À Mme Josée Compeau.

Sujet : Produits pour protéger contre le virus covid-19.

Bonjour, le comité des détenus du C.R.R, nous aimerions savoir quels sont les mesures de sécurité prises par la direction pour protéger la santé des détenus du C.R.R contre le virus covid-19 ?

Nous demandons la direction de nous fournir plus des produits désinfectants pour nous protéger contre le virus covid -19.

- Accel Five TB Peroxide dans tous les pavillons pour désinfecter les portes des cellules, les téléphones, les salles communes et toutes les surfaces infectées.

Les programmes sont très utiles pour les détenus, pour notre réhabilitation à la société. La population carcérale a pleinement conscience de covid-19. Si nous laissons le virus se répandre dans l'établissement dans les secteurs vulnérables ça sera une catastrophe pour la population carcérale du C.R.R, la santé de tous les détenus serait en danger. Présentement nous croyons que l'établissement doit prendre des mesures des sécurités qui protégeras la santé des tous les détenus présents dans les salles des programmes.

- Les mesures nous vous demanderons de prendre dans les salles des programmes sont : Distance 1 m entre 2 personnes, Produits Accel Five et Purell pour désinfecter les surface et les matériels utilisées par chaque groupe.

Nous comprenons la situation de la société et la crise majeure dans le pays. La loi nous demande de nous protéger et prendre notre responsabilités pour limiter le risque de l'infection, nous aimerions nous protéger contre le virus, nous avons besoin plus des produits désinfectants (Accal FiveTB) pour prendre les mesures suivantes pour désinfecter les surface infectée de l'établissement, les cellules et les matériels.

Comité des détenus du centre régional de réception

Date : 22 mars 2020.

Sujet : Les mesures pour protéger contre le virus covid-19

La population des détenus du C.R.R, ne croient que les risques atteints de maladies infectieuses covid-19 dans l'établissement sont : Par les employeurs de l'établissement et les détenus nouveaux arrivants.

Tous les détenus du C.R.R aimeraient faire une demande à la direction de prendre des mesures suivantes pour protéger les détenus qui sont dans l'établissement.

Nos suggestions pour protéger la santé des détenus du C.R.R sont :

- Si le transfert de détenu continuera dans le jour suivant nous aimerions qu'un test de dépistage soit fait avant de placer le détenu dans un secteur du C.R.R.
- Pour les employeurs du C.R.R, nous croyons qu'un test de dépistage est nécessaire pour d'assurer et protéger la santé des détenus du C.R.R.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

La direction du C.R.R

Président du comité de détenu

.....



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À **Inmates of the CRR**

From
De **LUC RHÉAUME**
Correctional manager

Security Classification - Classification de sécurité Protégé B
Our file - Notre référence COVID 19
Your file - Votre référence
Date 2020-04-03

TV Purchase Procedure: Covid-19 Exceptional Measurement

Please note that as of today, inmates will be permitted to receive an outdoor TV purchased by a relative.

The TVs will have to come directly from a store via online controls and include a coaxial cable with a maximum length of 6 feet.

In accordance with CD 566-12, TVs purchased externally via online controls must not have memory card ports or other port types that allow connection to external recording media. In addition, they must have no ability to network or communicate wirelessly. They must be equipped with a headphone jack, and the screen size must not exceed 19 inches.

These should be models that have been evaluated and found to meet the requirements. For all orders already processed they will be reprocessed from this date. We will not cancel the orders with prototype.

Thank you for your cooperation.

Luc Rhéaume
Gestionnaire correctionnel.

c/c DAO Martin Fontaine.
c/c Effets personnels.



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To
À

DÉTENUS CRR

From
De

LUC RHÉAUME
Gestionnaire correctionnel

Security Classification - Classification de sécurité

Protégé B

Our file - Notre référence

COVID 19

Your file - Votre référence

Date

2020-04-03

Procédure d'achat téléviseur : mesure exceptionnelle liée à la Covid-19

Veillez noter qu'à compter d'aujourd'hui, les détenus seront autorisés à recevoir un téléviseur de l'extérieur acheté par un de leurs proches.

Les téléviseurs devront provenir directement d'un magasin via les commandes en ligne et inclure un câble coaxial d'une longueur maximale de 6 pieds.

Conformément la DC 566-12, les téléviseurs achetés à l'extérieur via les commandes en ligne ne doivent pas être dotés de ports de carte mémoire ou autres types de ports permettant la connexion à un support d'enregistrement externe. De plus, ils ne doivent avoir aucune capacité de réseautage ou de communication sans fil. Ils doivent être munis d'une prise pour écouteurs, et la grandeur de l'écran ne doit pas dépasser 19 po. Il doit s'agir de modèles ayant fait l'objet d'une évaluation et jugés conformes aux exigences.

Pour toutes les commandes déjà traitées elles seront respectées à partir de cette date. Nous ne cancelerons pas les commandes avec prototype.

Merci de votre collaboration.


Luc Rhéaume
Gestionnaire correctionnel.

c/c DAO Martin Fontaine.
c/c Effets personnels.

Canada

Lap  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 1 avril 2020 11:48
À: 343-Usagers
Objet: congés

Bonjour,

Suite à mon courriel du 2020-03-17 (23h22), la présente vise à vous rappeler que les consignes au niveau des congés sont toujours en vigueur.

Congés :

- Aucun CA, TC, heures de remplacement ni CER additionnel ne sera accordé jusqu'à avis contraire. Avant d'accorder toute demande à ce sujet, les employés doivent s'adresser à leur DA, qui doit obtenir mon autorisation.
- Les CA, CER et congés divers déjà autorisés à venir seront examinés au cas par cas. Advenant un besoin opérationnel urgent, il n'est pas exclu que votre gestionnaire vous rencontre afin d'explorer les options.
- Les CM et CF seront questionnés, afin de s'assurer de leur nécessité. L'objectif de cette mesure est d'assurer que nous sommes en mesure de remplir nos obligations de service essentiel en tant que pénitencier fédéral.

Merci



Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

Page 33
is not relevant
est non pertinente

Lapc  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 1 avril 2020 11:00
À: 343-Usagers
Objet: présence de l'adjointe ARS

Bonjour,

Soumis pour votre considération.


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Forget Sophie (QUE) <Sophie.Forget@csc-scc.gc.ca>
Envoyé : 1 avril 2020 10:40
À : 343-Adjoint(e) Directeur(trice) <343-Adjointaudirecteur@CSC-SCC.GC.CA>
Cc : 343-Sous-Directeur <343-Sous-Directeur@csc-scc.gc.ca>; 343-Directeur <343-Directeur@csc-scc.gc.ca>
Objet : présence de l'adjointe ARS

Bonjour,

La présente est pour vous informer que l'adjointe du département du renseignement, Manon Turenne, sera présente à chaque mercredi en établissement à partir de cet après-midi.

Les autres jours, les ARS peuvent donner accès à la salle des dossiers SP, mais assurez-vous de leur disponibilité avant de vous présenter au département svp.

Pour ce qui est des vérifications CIPC, activation de carte à puce, renouvellement de carte d'employé ou carte de nouveau, il serait préférable de vous assurer de la présence de l'adjointe avant de vous déplacer.

Merci de votre collaboration

Les ARS!

Sophie Forget
Agent de renseignements de sécurité / Security Intelligence Officer

Service Correctionnel du Canada / Correctional Service of Canada
Centre Régional de Réception/ Regional Reception Center
246 Montée Gagnon, Ste-Anne-des-Plaines, Qc, J0N 1H0
Téléphone / Telephone (450) 478-5977 #7809 Télécopieur / Facsimile (450) 478-8496
sophie.forget@csc-scc.gc.ca
Gouvernement du Canada / Government of Canada



Lap... Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 31 mars 2020 15:50
À: 343-Usagers
Objet: COVID - bonne pratique vêtements

Bonjour,

Il est recommandé à tous les employés de suivre les consignes suivantes en lien avec les vêtements portés dans le cadre du travail :

- Partir de votre **domicile** avec des vêtements propres
- Apporter au travail un **sac fermé** avec des vêtements pour le travail **et** un autre sac fermé avec des vêtements pour le retour
- Se laver les mains avec le **savon sans eau** avant d'entrer à la poterne (et se laver le plus souvent possible les mains avec de l'eau et du savon au cours de la journée)
- Dès que possible, **se changer** avec le linge prévu pour le travail (mettre les vêtements retirés dans un sac fermé)
- Avant le **départ** de l'établissement, se laver les mains avant de se changer et revêtir le linge propre pour le retour (mettre le linge retiré dans un sac fermé)
- Laver votre linge en arrivant à votre **domicile**

Pour se changer, les employés peuvent utiliser les salles de bain, leur bureau (si approprié) ou les vestiaires du personnel (au besoin demander le code au GC au bureau des opérations).

Ceci constitue une bonne pratique dans le cadre de prévention actuel.

Merci de votre collaboration.

 **Josée Campeau**

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA

☎: 450-478-5977 poste 7100

☎: 450-478-7661

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Lap  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 28 mars 2020 22:24
À: 343-Usagers

Bonjour,

La présente vise à connaître votre intérêt, avenant que l'établissement Port-Cartier ait des besoins ponctuels en matière de personnel.

Ceci ne constitue pas une offre officielle, mais les intérêts pourraient être évalués à la pièce en cas de besoin.

Le cas échéant, svp ne soumettre votre intérêt au plus tard lundi le 30 mars, avant 15h00.

Merci

Josée Campeau
Directrice CRR

Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

Laporterie Melanie (QUE)

De: Bertrand France 343 (QUE)
Envoyé: 27 mars 2020 10:18
À: Laporte Melanie (QUE); Beaulieu Laurie (QUE); Gratton Ginette (QUE); Leblanc Mélanie (QUE)
Objet: TR: N de S Covid-19

Pour votre information et action.

Puisque vous êtes plus souvent qu'autrement les producteurs des documents par votre rôle d'adjointe à la direction, n'oubliez pas d'imprimer et d'en apporter une copie au Cardex pour le classement dans les dossiers administratifs.

Merci de votre habituelle collaboration 😊

France Bertrand

Chef, services administratifs int. / Acting Chief, Administrative Services
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
Centre régional de réception | Regional Reception Center
246 Montée Gagnon, Ste-Anne-Des-Plaines Qc J0N 1H0
☎ (450) 478-5977 ext.7130
☎ (450) 478-5899
✉ BertrandFRN@csc-scc.gc.ca

Ce courriel peut contenir de l'information "Protégé B"
This e-mail may contain "Protected B" information

De : Gélinas Marie-Pier (QUE) <marie-pier.gelinas@csc-scc.gc.ca>
Envoyé : 27 mars 2020 09:35
À : 300-CAGM <300-CAGM@CSC-SCC.GC.CA>; 370-AB DMM <370-ABDMM@CSC-SCC.GC.CA>; 390-Administrateurs de bureau <390-Administrateursdebureau@CSC-SCC.GC.CA>
Cc : Dufour Sylvie (QUE) <Sylvie.Dufour@CSC-SCC.GC.CA>; El Haous Souad (QUE) <Souad.elhaous@csc-scc.gc.ca>; Lauzon Julie (QUE) <Julie.Lauzon@CSC-SCC.GC.CA>
Objet : TR: N de S Covid-19

Bonjour à vous tous,

Madame Page a demandé à ce que tous **les courriels, les notes de services bref, toute communication** en lien avec le COVID-19 soient conservés. Annie Lafontaine enverra ce courriel de façon officielle au courant de la journée mais je tenais à vous le partager d'abord, afin que vous soyez au courant car il y a une partie qui concerne tous les bureaux généraux. Un dossier administratif devra être créé sous la cote 7070-1 pour classer toute la documentation que vous recevrez.

Merci de votre collaboration et prenez soin de vous!

Marie Pier Gélinas

Gestionnaire régionale, gestion de l'information et services administratifs p.i.
A/Regional Manager Information Management and Administrative Services,
Service Correctionnel du Canada | Correctional Service Canada

Sécurité publique Canada | Public Safety Canada
4 Place Laval, bureau 400, Laval, Qc, H7N 5Y3
Téléphone | Telephone bureau | office :450.972-7638
cell : 438-308-8611

marie-pier.gelinas@csc-scc.gc.ca



Ça va bien aller!

Depuis quelques semaines, tout le personnel du SCC est confronté à une situation exceptionnelle, nous devons poursuivre et ajuster nos opérations en lien avec le COVID-19. Dans ce contexte inhabituel, nous vous demandons de conserver toute correspondance ayant un lien avec le COVID-19.

Pour ce faire, en ce qui concerne vos communications personnelles (entre vos employés et vous-mêmes, par exemple), vous devez les conserver dans un fichier que vous aurez créé et nommé COVID-19, soit dans votre dossier personnel dans GCDocs (si vous travaillez actuellement avec GCDocs) ou dans votre lecteur M, ce qui est le plus simple pour vous. Il importe de les garder dans un même fichier, pour qu'ensuite, il soit facile de les transférer dans GCDocs, le cas échéant.

Si vous devez rédiger un courriel à votre division, une note de service ou toute autre forme de communication plus formelle, vous devrez envoyer ce document signé en format papier au bureau général de votre unité afin que toutes les communications soient sauvegardées au même endroit.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Lapc **Melanie (QUE)**

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 27 mars 2020 19:22
À: 343-Usagers
Objet: TR: État d'urgence local à Montréal | Local State of Emergency in Montreal

Bonjour,

Soumis pour votre considération.

Merci

Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

De : GEN-QUE COMMUNICATION (QUE) <COMMUNICATION.GEN-QUE@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 27 mars 2020 18:28
Objet : État d'urgence local à Montréal | Local State of Emergency in Montreal



(English follows)

Veillez afficher le présent message aux endroits désignés, là où les employés n'ont pas un accès régulier à un ordinateur ou au courrier électronique.

Bonjour,

À 16 h aujourd'hui, Montréal a déclaré l'état d'urgence local, ce qui permet à la Ville de se doter de pouvoirs exceptionnels pour faire face à la pandémie de la COVID-19.

Bien qu'à ce stade-ci la ville de Montréal n'est pas confinée, l'état d'urgence locale est une mesure qui permet notamment à une municipalité de contrôler l'accès à l'ensemble de son territoire.

Aucune annonce n'a été faite en ce sens, mais, par précaution, j'inviterais tous les employés du SCC qui se déplacent dans le cadre de leurs fonctions à **toujours avoir en main leur carte d'employé du Service correctionnel du Canada** afin de pouvoir la présenter aux autorités s'il y a lieu.

La situation entourant la gestion de la pandémie de la COVID-19 est en constante évolution et nous ferons de notre mieux pour vous garder informés et pour vous aider à accomplir votre travail malgré des circonstances parfois contraignantes.

Je souhaite sincèrement que vous et vos proches vous portiez bien. Merci pour votre habituelle collaboration et, surtout, prenez soin de vous.

Alessandria Page
Sous-commissaire régionale

.....
Please post this message in designated areas, where employees do not have regular access to computers/e-mail.

Good day,

At 4 p.m. today, Montreal declared local state of emergency, which gives the City exceptional powers to contain the spread of COVID-19.

Although the city of Montreal is not under quarantine at this stage, the state of local emergency is a measure that allows a municipality to control access to its entire territory.

No announcement has been made to this end, but, as a precaution, I encourage all CSC employees who travel on duty to **always have their Correctional Service of Canada employee card on hand** in order to present it to the authorities, if necessary.

The situation surrounding the management of the COVID-19 pandemic is constantly evolving and we will do our best to keep you informed and to help you carry out your work despite the unusual circumstances.

I sincerely hope that you and your loved ones are safe and well. Thank you for your usual collaboration and, above all, take care of yourself.

Alessandria Page
Regional Deputy Commissioner

Lap  Melanie (QUE)

De: Desmarchais Manon (QUE)
Envoyé: 26 mars 2020 10:12
À: 343-Usagers
Objet: désinfection des lieux en lien avec le Covid-19

Bonjour,

En lien avec la situation liée au Covid-19, comme mesure préventive afin de nous protéger davantage, des nettoyeurs supplémentaires, selon vos besoins et demandes, ont été ajoutés. Par exemple, en ce qui concerne la poterne, le nettoyage actuel soit [REDACTED] du pavillon A se présentera 3 fois par jour à la poterne afin de désinfecter toutes les surfaces les plus sollicitées et ce que les agents correctionnels(AC) lui demanderont. Au niveau de l'équipe SIS, les détenus passeront deux fois par jour, en surplus de leurs tâches habituelles, afin de désinfecter les poignées de porte et autres endroits sollicités de leur secteur. Dans le secteur de l'ancien isolement (toit vert) un détenu du pavillon A, [REDACTED] est attribué au nettoyage et désinfection de ce secteur de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

Au niveau du pavillon E, une demande d'ajout fut faite et depuis, le détenu [REDACTED] de ce pavillon , est attribué, selon l'horaire de cuisiniers de rangées, à la désinfection des poignées de porte, téléphones de détenus, salles et autres selon les demandes des AC.

Il fut convenu, que des nettoyeurs supplémentaires pourraient être embauchés afin de nettoyer, désinfecter tous les endroits qui seront jugés nécessaires.

Si vous considéré avoir besoin d'un nettoyer supplémentaire, vous devez aviser le gestionnaire du département concerné et ce dernier fera une demande écrite à la gestionnaire de programmes Vicky Brassard qui pourra attribuer rapidement un détenu à la tâche demandée.

Merci de votre habituelle collaboration.

Manon Desmarchais
Gestionnaire Correctionnel Opérations int.
Correctional Manager Operations int.
Service Correctionnel Du Canada / Correctional Service of Canada
Centre Régional de Réception/ Regional Reception Center
246 Montée Gagnon, Ste-Anne-des-Plaines, Qc, J0N 1H0
450 478-5977 #7802
Gell: 514-519-5753
manon.desmarchais@csc-scc.gc.ca

 **Melanie (QUE)**

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 24 mars 2020 21:33
À: 343-Usagers
Objet: TR: Memorandum and Poster on Active Screening // Note de service et affiche concernant le dépistage
Pièces jointes: Memo Active Screening _ Depistage.pdf; CovidChecklist_EN8.pdf; CovidChecklist_FR4.pdf

Bonjour,

Depuis aujourd'hui, des affiches sont installées avant d'entrer à la poterne, afin que les employés confirment que leur entrée en établissement est sanitaire. Le rôle des agents de correction à la poterne est donc de valider ce qui est inscrit dans la note ci-jointe, et de limiter les entrées massives à la poterne.

Aussi, j'en profite pour rappeler à tous qu'il est obligatoire d'utiliser le savon sans eau avant d'entrer à la poterne. Par la suite, il est possible d'utiliser le lavabo situé dans la salle de bain entre la poterne et la sortie vers le contrôle B si certains souhaitent se laver les mains à l'eau et au savon. La salle de bain est nettoyée régulièrement, et approvisionnée en savon et papier brun. Le lavage des mains à l'eau et au savon constitue le meilleur moyen de prévention du COVID-19.

GC : svp vous assurer de transmettre l'information durant les briefings et aux CX en poste à la poterne.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎ : 450-478-5977 # 7100
☎ : 450-478-7661

De : Page-Alessandria-(QUE) <Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA>

Envoyé : 24 mars 2020 11:01

À : 300-Directeurs (tous) <300-Directeurs@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Communications et services à la haute direction <301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA>

Cc : 301-SCA - Services Intégrés <AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA>; 301-SCA - Opérations <301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Sécurité <301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Initiatives autochtones <301-ARInitiativesautochtones@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Services techniques <301-ARServicestechniques@CSC-SCC.GC.CA>; 301-Contrôleur régional <301-Controleurregional@CSC-SCC.GC.CA>; Farah Marie-Thérèse (QUE) <Marie-Therese.Farah@CSC-SCC.GC.CA>

Objet : TR: Memorandum and Poster on Active Screening // Note de service et affiche concernant le dépistage

Bonjour,

If the individual flags positive on one of the screening questions they should be directed to return home, follow up with public health and contact their manager once home.

As discussed today, Institutions should make every effort to ensure a management practice at the front entrance as we roll out this new protocol. The A/ACCOP is discussing with ADCCOs how to implement this protocol in CCCs.

Should you have any questions please contact Jennifer Wheatley, Assistant Commissioner, Health Services at (613) 995-8023.

Si un individu répond oui à une des questions de dépistage, il doit être avisé de retourner à la maison, faire un suivi avec la santé publique et de contacter son gestionnaire une fois de retour à la maison.

Tel que discuté aujourd'hui, les établissements devraient s'efforcer d'assurer la présence d'un gestionnaire à l'entrée principale au moment où nous déployons ce nouveau protocole. Le CAOCP int. est en discussion avec le SCAOC pour planifier l'implantation de ce protocole dans les CCC.

Pour toute question SVP vous adresser à Jennifer Jennifer Wheatley, Commissaire adjointe, Services de santé au 613-995-8023.



Anne Kelly

c.c. Regional Directors
Sector Heads
Senior Deputy Commissioner
Commissioner

Directeurs régionaux
Chefs de secteur
Sous-commissaire principal
Commissaire

COVID-19

help us
prevent spread

READ THIS CAREFULLY

CSC is currently taking measures to ensure your safety, the safety of our staff and offenders and limit the risk of infection. To help us prevent the spread of COVID-19, we ask you to read this carefully and answer the questions below. Please act accordingly following the screening questions.

1 Do you have a fever or new cough or difficulty breathing? Yes No

If yes then:

Return home and contact the local public health unit or your health care professional for further instructions.

Contact your manager.

If no then:

2 Have you travelled outside Canada in the past 14 days? Yes No

3 Have you had close contact with someone who has been tested for COVID-19 in the past 14 days? Yes No

4 Have you been in close contact with a person with acute respiratory illness who has travelled outside Canada? Yes No

If yes to one or more then:

Do not enter the building. Return home and contact the local public health unit or your health care professional for further instructions.

Do not return for 14 days without clearance from the public health unit.

Contact your manager.

Reduce your risk of infection by:

- frequently washing your hands with soap and water for at least 20 seconds
- coughing or sneezing into your arm or tissue
- avoiding touching your eyes, nose or mouth with unwashed hands
- avoiding close contact with people who are sick to avoid spreading the illness to others

For more information on COVID-19, please visit: Canada.ca/coronavirus



COVID-19

Aidez-nous à
prévenir la propagation

LISEZ ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT

Le SCC prend actuellement des mesures pour assurer votre sécurité, celle de notre personnel et des délinquants, et pour limiter le risque d'infection. Pour nous aider à prévenir la propagation de la COVID-19, nous vous demandons de lire attentivement ce qui suit et de répondre aux questions ci-dessous. Veuillez agir en conséquence à la suite des questions de vérification.

- 1** Avez-vous de la fièvre, une nouvelle toux ou de la difficulté à respirer? Oui Non

Si oui :

Retournez à la maison et contactez l'unité locale de santé publique ou votre professionnel de soins de santé pour de plus amples instructions.
Contactez votre gestionnaire.

Si non :

- 2** Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours? Oui Non

- 3** Avez-vous été en contact étroit avec une personne ayant été testée pour le COVID-19 dans les 14 derniers jours? Oui Non

- 4** Avez-vous été en contact étroit avec une personne ayant des problèmes respiratoires sévères et ayant voyagé à l'extérieur du Canada? Oui Non

Si vous avez répondu OUI à au moins l'une de ces questions :

N'entrez pas dans l'édifice. Retournez à la maison et contactez l'unité locale de santé publique locale ou votre médecin pour de plus amples instructions.

Ne revenez pas à l'établissement avant 14 jours sans avoir reçu l'autorisation de la santé publique.

Contactez votre gestionnaire.

Réduisez votre risque d'infection en :

- vous lavant fréquemment les mains avec de l'eau et du savon durant au moins 20 secondes
- toussant ou éternuant dans le pli de votre coude ou dans un mouchoir
- évitant de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être lavés les mains
- évitant d'être en contact avec les gens qui sont malades pour éviter de transmettre la maladie aux autres

Pour plus d'information au sujet de la COVID-19, visitez : Canada.ca/coronavirus



Lapc  Melanie (QUE)

De: Desmarchais Manon (QUE)
Envoyé: 24 mars 2020 12:18
À: 343-Usagers
Objet: Nettoyage des radios émetteur-récepteur, clés ou autres surfaces

Bonjour

En lien avec le Covid-19, afin de maximiser les mesures de protection, nous vous recommandons de nettoyer vos radios émetteur-récepteur ainsi que vos clés ou tout autre surface jugée nécessaire, avec du ACCEL TB, produit disponible dans tous les contrôles. La procédure est bien simple. Vous devez enduire un papier brun du produit et nettoyer toutes les composantes externes de la radio environ 30 secondes. Il faut mettre suffisamment de produit pour humidifier les surfaces tout en prenant bien soin de ne pas en mettre trop pour que le liquide s'infilte dans les composante de la radio.

Si vous avez besoin davantage de produit, vous pouvez contacter M. Alain Bédard par courriel.

Merci de votre habituelle collaboration

Manon Desmarchais
Gestionnaire Correctionnel Opérations int.
Correctional Manager Operations int.
Service Correctionnel Du Canada / Correctional Service of Canada
Centre Régional de Réception/ Regional Reception Center
246 Montée Gagnon, Ste-Anne-des-Plaines, Qc, J0N 1H0
450 478-5977 #7802
Cell: 514 519-5753
manon.desmarchais@csc-scc.gc.ca

Lap^{te} Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 23 mars 2020 21:54
À: 343-Usagers
Objet: lavage des mains et questionnaire COVID-19

Bonjour,

Suite à de nouvelles mesures en lien avec la prévention de la transmission du COVID-19, voici des informations en lien avec ce qui sera mis en œuvre dès maintenant.

Lavage des mains

Toutes les personnes entrant en établissement doivent dorénavant impérativement utiliser le savon sans eau disponible avant d'entrer à la poterne (à gauche de la 2^{ème} porte à l'entrée de l'établissement), afin de diminuer les risques de propagation.

Questionnaire

Toutes les personnes entrant en établissement doivent dorénavant impérativement répondre aux questions qui étaient jusqu'ici posées uniquement aux visiteurs entrant en établissement. Dès maintenant, l'agent de correction posté à l'entrée principale (poterne) devra donc poser les questions d'usage (selon le formulaire) à toute personne entrant en établissement, incluant les employés. Advenant une réponse positive à l'une des questions, l'agent à la poterne devra contacter le gestionnaire correctionnel (GC) en charge de l'établissement, qui référera au DAO. Avant de refuser l'entrée d'un employé au travail, je devrai donner mon accord.

Ces mesures sont pertinentes et obligatoires pour tous les employés de l'établissement.

D'autres mesures sont en lien avec les transferts des détenus en provenance du provincial et la réception des effets personnels. Les DA's de vos divisions respectives pourront vous fournir davantage d'information à ces sujets si vous le souhaitez.

Merci de votre collaboration essentielle à la limitation de la propagation du virus.


Josée Campeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
📠: 450-478-7661

Lapc  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 23 mars 2020 12:12
À: 343-Usagers
Objet: présence des employés en pavillons

Bonjour,

Dans le contexte actuel, surtout en vue de respecter la consigne au niveau de l'éloignement social entre les gens, je demande votre vigilance et vous émetts certaines consignes :

- Employés non CX :
Dans la mesure du possible; contacter les pavillons avant de vous y rendre.
- Agents de correction :
Ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans un contrôle/cuisinette (à moins d'une urgence bien entendu).

L'objectif est d'éviter que trop d'employés se trouvent dans les contrôles/cuisinettes des pavillons simultanément.

Advenant des contraintes au niveau de votre travail en lien avec la présente consigne, SVP contacter le directeur adjoint (DA) de votre secteur.

Merci



Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctionnal Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

Lapc  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 23 mars 2020 08:26
À: 343-Usagers
Objet: RE: Accès au reseau

Bonjour,

Prendre note d'une modification à l'horaire (ci-dessous en rouge).

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctionnal Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 23 mars 2020 08:07
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Accès au reseau

Bonjour,

Soumis pour application des employés en télétravail.

Tout accès au réseau doit être priorisé entre 8h00 et 11h00.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctionnal Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Duguay Claude (QUE) <Claude.Duguay@CSC-SCC.GC.CA>

Envoyé : 22 mars 2020 15:22

À : 300-Directeurs établissements et districts <300-Directeursetablisementsetdistricts@CSC-SCC.GC.CA>

Objet : Accès au reseau

Les personnes en télétravail au quebec sont invités à se brancher au réseau à distance entre 8h et 11h du matin. Entre 19h et 7h **6h00** il n'y a pas de restrictions. Ces mesures seront vraisemblablement revues à la lumière des améliorations potentielles pouvant être apportées à notre réseau. D'ici la svp s:assurer que nos employés puissent respecter dans la mesure du possible l'horaire.

Merci

Claude Duguay

Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

Lap  **Melanie (QUE)**

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 23 mars 2020 08:07
À: 343-Usagers
Objet: TR: Accès au reseau

Bonjour,

Soumis pour application des employés en télétravail.

Tout accès au réseau doit être priorisé entre 8h00 et 11h00.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Duguay Claude (QUE) <Claude.Duguay@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 22 mars 2020 15:22
À : 300-Directeurs établissements et districts <300-Directeursetablisementssetdistricts@CSC-SCC.GC.CA>
Objet : Accès au reseau

Les personnes en télétravail au quebec sont invités à se brancher au réseau à distance entre 8h et 11h du matin. Entre 19h et 7h il n'y a pas de restrictions. Ces mesures seront vraisemblablement revues à la lumière des améliorations potentielles pouvant être apportées à notre réseau. D'ici la svp s:assurer que nos employés puissent respecter dans la mesure du possible l'horaire.

Merci

Claude Duguay

Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

Laporterie Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 21 mars 2020 14:23
À: 343-Usagers
Objet: Merci

Catégories: À imprimer COVID

Bonjour,

Suite à plusieurs courriels de consignes de prévention et de nouvelles orientations en lien avec la situation actuelle, je voulais prendre le temps de simplement vous remercier.

Suite à des échanges avec plusieurs d'entre vous, je constate que les employés, gestionnaires et syndicats du CRR sont mobilisés vers la prévention et la collaboration. Les gens sont engagés à entrer au travail, en conjuguant la priorité de prendre soin d'eux-même, de leur famille et leurs proches, et l'obligation de remplir nos devoirs d'assurer un service essentiel pour la population.

Nous sommes conscients qu'exercer vos tâches en pareille situation est exigeant et préoccupant. Merci d'être présents et merci de respecter les nombreuses consignes sanitaires entourant la COVID-19. Merci également pour tous les petits gestes qui nous aident tous à réduire la prolifération du virus.

Plus que jamais, nous devons ramer dans la même direction, en se pliant aux recommandations de Santé Canada et du SCC, tout en poursuivant notre travail et rencontrant nos objectifs du mieux que nous le pouvons.

Nous ne pouvons pas prédire quand tout cela cessera et que la vie reprendra son cours normal, mais d'ici là, il importe de demeurer respectueux et de travailler ensemble.

Je termine en vous rappelant que l'équipe de direction et moi-même sommes disponibles, ouverts à vos commentaires et suggestions et que nous évaluons toutes les situations et demandes spécifiques au cas par cas, avec toute l'attention et le soin que les réalités différentes et particulières de chacun requièrent.

Sincèrement,


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
✉: 450-478-7661

Lap... : Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 20 mars 2020 15:48
À: 343-Usagers
Objet: visites d'avocats

Bonjour,

Afin de clarifier les visites d'avocats pour les détenus, la consigne est que les appels ou VC sont priorisés. Ceci prévaut également pour les audiences. Advenant une insistance marquée du détenu ou de l'avocat pour se présenter en établissement, SVP informer sur le champ votre DA de la situation (nom du détenu, nom de l'avocat, circonstances).

Merci

 **Josée Campeau**

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA

☎: 450-478-5977 poste 7100

☎: 450-478-7661

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Lapc  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 20 mars 2020 13:52
À: 343-Usagers
Objet: résumé breifing matinal

Bonjour,

Considérant les mesures exceptionnelles actuellement en cours, compte tenu de la situation en lien avec le COVID-19 et dû au fait que nous devons limiter la présence d'employés en établissement (et ainsi revoir certaines tâches), la présente vise à vous informer qu'il n'y aura plus de résumé du breifing matinal de la gestion à compter de lundi matin et ce, jusqu'à avis contraire.

Ainsi, nous demandons à tous les gestionnaires présents au breifing de transmettre l'information pertinente à leurs collègues et équipes, suite aux breifings matinaux.

merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

Lapere : Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 20 mars 2020 13:37
À: 343-Usagers
Objet: service critique / santé mentale

De : Meilleur Karine (QUE) <Karine.Meilleur@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 20 mars 2020 13:34
À : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Objet : service critique / santé mentale

Bonjour,

Simplement pour vous indiquer qu'à compter d'aujourd'hui, nous offrirons seulement les services critiques en santé mentale.

Soyez assuré que nous aurons en établissement 3 professionnels de la santé mentale agréés du lundi au vendredi.

Nous allons continuer de fournir des services en urgence aux délinquants, ainsi vous pourrez nous rejoindre au 7521. Notre adjointe ne sera pas en établissement tous les jours, ainsi vous pourrez laisser un message. Si une urgence survient, vous pouvez également venir nous voir en personne.

Je vous remercie
Karine

Karine Meilleur, Psy.D.

Chef intérimaire des services de santé mentale / Acting chief of mental health services

Psychologue / Psychologist

Centre Régional de Réception / Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada / Correctional Service of Canada

246 Montée Gagnon, Ste-Anne-des-Plaines, Québec, Canada, J0N 1H0

(450) 478-5977 (7524)

karine.meilleur@csc-scc.gc.ca

Gouvernement du Canada / Government of Canada

NB: Ce courriel peut contenir de l'information «Protégé B». This email may contain «Protected B» information.

Lapc  **Melanie (QUE)**

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 20 mars 2020 12:20
À: 343-Usagers
Objet: information additionnelle COVID-19
Pièces jointes: PSTFP-Avis général de santé au travail COVID-(FR).pdf

Bonjour,

Voici de l'information additionnelle concernant le sujet cité en titre.

Soumis pour votre considération.

 ***Josée Campeau***

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎ : 450-478-5977 poste 7100
☎ : 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada



Avis général de santé au travail COVID-19

Programme de santé au travail de la fonction publique (PSTFP) Santé Canada

Mise à jour : 12 mars 2020

Veillez noter que cet avis pourrait être modifié à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

But

Fournir aux employés fédéraux des conseils d'actualité en matière de santé au travail concernant le nouveau coronavirus (COVID-19).

La présente est un avis général; pour obtenir des conseils plus détaillées sur des milieux ou des situations de travail en particulier, veuillez consulter l'annexe correspondante.

Il importe de mentionner que la plupart des employés fédéraux ne sont pas plus à risque de contracter la maladie à coronavirus COVID-19 que les membres du grand public. Tel que mentionné ci-dessus, des annexes ultérieures ont été élaborées pour des lieux de travail spécifiques (p. Ex. Points d'entrée ou missions à l'étranger) ou des situations de travail temporaire (p. Ex. Rapatriement de Canadiens) qui présentent un risque plus élevé d'exposition potentielle au nouveau coronavirus.

Les gestionnaires délégués sont encouragés à engager leurs équipes ministérielles de santé et sécurité au travail avec des questions spécifiquement liées à leur effectif et à maintenir leurs plans de continuité des activités à jour.

Nouveau coronavirus

Les coronavirus (CoV) appartiennent à une grande famille de virus qui provoquent des maladies allant du simple rhume à des maladies plus graves, comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV). Un coronavirus est dit nouveau (nCoV) s'il n'a jamais été observé chez l'humain auparavant.

La maladie causée par ce nouveau coronavirus a reçu le nom de « COVID-19 ».

Étant donné que la situation relative à cette éclosion de la maladie évolue, veuillez consulter Canada.ca/le-coronavirus pour obtenir des renseignements les plus à jour.

Quelques faits au sujet du nouveau coronavirus :

1. Les symptômes du COVID-19 peuvent se manifester jusqu'à 14 jours après une exposition au virus.
2. Les coronavirus sont le plus souvent transmis par une personne infectée par:
 - des gouttelettes respiratoires générées par la toux ou/et l'éternuement;
 - un contact personnel étroit, comme un contact direct ou une poignée de main avec une personne infectée, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux;
 - le fait de toucher une surface portant le virus dessus, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.
3. La meilleure façon de prévenir la propagation des infections est d'adopter les pratiques suivantes :
 - se laver souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes;
 - éviter de toucher ses yeux, son nez ou sa bouche sans s'être d'abord lavé les mains;
 - éviter les contacts étroits (toucher ou serrer la main) avec les personnes malades*;
 - tousser et éternuer dans le creux du bras et non dans les mains;
 - rester à la maison si vous êtes malade pour éviter d'infecter d'autres personnes.

*Un contact étroit s'entend d'une personne qui a prodigué des soins à une personne infectée, y compris les travailleurs de la santé, les membres de la famille ou les autres personnes soignantes, ou encore d'une personne qui a eu un contact physique étroit ou qui a vécu ou qui a eu autrement un contact étroit prolongé avec une personne dont l'infection est probable ou confirmée alors que cette dernière était malade.

Auto-isolement

~~Dans certains cas, les autorités de santé publique locales peuvent demander aux employés de se placer en auto-isolement ou de faire une auto-surveillance.~~

Placez-vous en auto-isolement si vous avez reçu un diagnostic de COVID-19 ou si les autorités de santé publique locales ont déterminé que vous êtes un contact étroit d'une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19.

Si vous n'avez pas reçu de diagnostic de COVID-19 ou que vous n'avez pas été en contact étroit d'une personne infectée, vous devriez suivre votre état de santé pour des symptômes de maladie respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires).

Si vous développez des symptômes de maladie respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires), restez à la maison, communiquez avec les autorités de santé publique locales et suivez leurs directives.

L'auto-isollement signifie de limiter les contacts avec d'autres personnes.

- Ne sortez pas de chez vous sauf en cas d'absolue nécessité, par exemple pour obtenir des soins médicaux.
- N'allez pas à l'école, au travail, dans d'autres lieux publics ou n'utilisez pas les transports publics (comme les autobus et les taxis).
- Prenez des dispositions pour que votre épicerie et vos fournitures soient déposées à votre porte afin de limiter les contacts.
- Restez dans une chambre séparée et n'utilisez pas la même salle de bain que les autres membres de votre famille, si possible.
- Si vous devez être en contact avec une autre personne, gardez une distance d'au moins deux (2) mètres entre vous et elle. Veillez à ce que les interactions soient brèves et portez un masque.
- Évitez tout contact avec des personnes atteintes de maladies chroniques, des personnes dont le système immunitaire est affaibli et des personnes âgées.
- Évitez le contact avec les animaux domestiques si vous vivez avec d'autres personnes qui pourraient également les toucher.

L'auto-surveillance signifie de suivre votre état de santé pour détecter la fièvre, la toux et la difficulté à respirer et d'éviter les endroits où il serait difficile pour une personne de s'isoler des autres si elle tombait malade. Il est important que tous les employeurs et les employés fédéraux se tiennent au fait du COVID-19.

Précautions générales à l'intention de tous les employés

Mesures d'hygiène

- Adopter systématiquement de bonnes pratiques d'hygiène des mains, ce qui comprend un lavage fréquent avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes, ou l'utilisation d'un désinfectant à base d'alcool lorsqu'il n'y a pas d'eau et de savon sur place.
- Lavez-vous les mains régulièrement et avant de manipuler, de préparer, de servir ou de manger des aliments, ou encore après avoir toussé, éternué ou utilisé la salle de toilette.
- Protéger-vous les mains de tout contact avec les surfaces sales à la sortie de la salle de toilette. Par exemple, utiliser une serviette de papier pour ouvrir la porte. Pour obtenir d'autres conseils sur le lavage des mains efficace, consultez la page https://www.cchst.ca/oshanswers/diseases/washing_hands.html
- Si les mains sont visiblement souillées, lavez vos mains avec de l'eau et du savon.

En l'absence d'eau et de savon, il faut enlever la saleté à l'aide d'une lingette pour les mains imbibée d'alcool, puis utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

- Envisager une forme de salutation autre que la poignée de main.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche sans s'être d'abord lavé les mains.
- Respecter l'étiquette respiratoire (tousser et éternuer dans le creux du bras ou dans un mouchoir) en tout temps.
- Si vous utilisez des mouchoirs, jetez les mouchoirs souillés dans une poubelle muni d'un sac dès que possible et vous laver les mains par la suite ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool en l'absence d'eau et de savon.
- Songez à nettoyer et désinfecter régulièrement votre poste de travail, téléphone, clavier, etc. avec des produits désinfectants tels que des lingettes.

Recommandations générales

- Assurer un équilibre sain entre la vie personnelle et la vie professionnelle pour maintenir une santé physique et psychologique optimale.
- Surveiller l'apparition de symptômes, comme la fièvre, la toux et la difficulté à respirer.
- Si vous commencez à présenter des symptômes de maladie respiratoire, isolez-vous des autres le plus rapidement possible. Appelez immédiatement un professionnel de la santé ou les autorités locales de santé publique. Décrivez vos symptômes et vos antécédents de voyage. Ils vous donneront des conseils sur ce que vous devez faire. Restez chez vous si vous tombez malade pour éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes. Suivez les conseils de santé publique locaux à tout moment.
- Pour obtenir des services de soutien psychosocial offerts aux employés fédéraux, veuillez communiquer avec les personnes-ressources du Programme d'aide aux employés (PAE) de votre ministère ou organisme.

Conseils à l'intention de tous les gestionnaires

Surveillance des symptômes au milieu de travail

- Dans l'éventualité où un employé se présente au travail avec des symptômes comprenant de la fièvre, une toux ou une difficulté à respirer, l'employeur doit renvoyer l'employé chez lui (en évitant les transports en commun) et lui demander de suivre les conseils des autorités de santé publique locales.
- Jusqu'à ce que l'employé puisse quitter le milieu de travail, il doit respecter l'étiquette respiratoire et être tenu à l'écart des autres, soit dans une pièce distincte. Si aucune pièce distincte n'est libre, l'employé malade doit couvrir sa bouche et son nez avec un mouchoir et maintenir une distance spatiale des autres

- dans la mesure du possible (idéalement au moins deux mètres).
- Vous devez suivre les instructions des autorités de santé publique locales concernant le risque d'exposition aux autres et consulter l'unité de santé et de sécurité au travail de votre ministère pour obtenir des conseils sur le nettoyage de l'espace de travail de l'employé qui manifeste des symptômes et les aires communes qu'il utilise.
 - Dans la plupart des milieux de travail, le nettoyage régulier des planchers, des murs, des poignées de porte, etc. avec des produits désinfectants ou du savon et de l'eau demeure efficace. Ce nettoyage continuera d'être effectué par les fournisseurs de services en milieu de travail.
 - Il est important de respecter la vie privée de tous les employés touchés en tout temps.

Autres scénarios sur le lieu de travail

Vous trouverez ci-dessous quelques scénarios supplémentaires possibles et la réponse requise :

- 1. Un employé qui revient d'un voyage à l'étranger a contacté son employeur pour lui indiquer que les autorités locales de santé publique lui ont demandé de s'isoler pendant 14 jours en raison de préoccupations concernant la COVID-19. Que faut-il faire ?**

L'employé doit suivre les conseils des autorités de santé publique locales quant à la nécessité de s'isoler et/ou de se soumettre à des tests. Si l'employé malade était sur le lieu de travail récemment et que le gestionnaire s'inquiète d'une éventuelle exposition d'autres employés, le gestionnaire doit travailler avec les Coordonnateurs de la santé et sécurité au travail ministériels pour déterminer les mesures à prendre sur le lieu de travail. En tout temps, la vie privée de l'employé malade doit être respectée.

- 2. Un employé communique avec son lieu de travail et déclare qu'il vient d'être diagnostiqué avec la COVID-19. Il est isolé à la maison et ne reviendra pas au travail avant d'y avoir été autorisé par les autorités locales de santé publique. Que faut-il faire ?**

Si l'employé malade était sur le lieu de travail récemment et que le gestionnaire s'inquiète d'une éventuelle exposition d'autres employés, le gestionnaire doit travailler avec les Coordonnateurs de la santé et sécurité au travail ministériels pour déterminer les mesures à prendre sur le lieu de travail. En tout temps, la vie privée du travailleur malade doit être respectée.

- 3. Un employé communique avec le lieu de travail et déclare qu'un membre de sa famille vient d'être diagnostiqué avec la COVID-19. Que faut-il faire ?**

Le gestionnaire doit demander à l'employé de communiquer avec les autorités de

santé publique locales pour savoir s'il doit s'isoler ou s'il peut aller travailler. S'il ne peut pas aller travailler, le télétravail peut être une option. À tout moment, la vie privée de l'employé doit être respectée.

4. Un employé communique avec le lieu de travail et déclare qu'un membre de sa famille subit un test COVID-19. Que faut-il faire ?

Le gestionnaire doit demander à l'employé de communiquer avec les autorités de santé publique locales pour savoir s'il doit s'isoler ou s'il peut aller travailler. S'il ne peut pas aller travailler, le télétravail peut être une option. À tout moment, la vie privée de l'employé doit être respectée.

Protocoles de nettoyage

- Les ministères sont encouragés à travailler de concert avec les fournisseurs de services pour examiner les protocoles de nettoyage des lieux de travail. Des produits désinfectants commerciaux réguliers offerts sur le marché ou une solution composée d'une part d'eau de Javel (hypochlorite de sodium à 5 %) pour neuf parts d'eau, en accordant une attention particulière aux surfaces à contact élevé telles que les boutons d'ascenseur, les poignées de porte, les appareils ménagers, les accessoires de salles de toilette, les boutons de commande des fontaines d'eau, etc. peuvent être utilisés.
- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) travaille de concert avec les fournisseurs de services et les ministères gardiens pour s'assurer que les fournisseurs de services sont en mesure de suivre les protocoles de nettoyage et de désinfection selon les besoins.
- Envisagez la possibilité de fournir des produits de nettoyage et de désinfection comme des lingettes, que les employés peuvent utiliser pour nettoyer leur surface de travail, leur téléphone, leur clavier, etc.
- Envisagez la possibilité de fournir un désinfectant pour les mains à base d'alcool aux employés (distributeurs muraux ou bouteilles) et faire en sorte qu'ils soient remplis régulièrement ou remplacés lorsqu'ils sont vides.

Déplacements liés au travail

- Lorsque les gestionnaires envisagent un voyage pour le travail, ou les employés envisagent un voyage personnel, ils devraient soigneusement considérer tous leurs plans de voyage domestiques et internationaux en tenant compte des risques et bénéfices, puis consulter la page des destinations sur voyage.gc.ca pour obtenir les derniers conseils et avis aux voyageurs; Avis actifs de santé aux voyageurs et la Liste des régions touchées par le COVID-19.
- Faites preuve de jugement pour examiner les voyages en service commandé en vous basant sur une analyse des avantages et des risques. Les voyages internationaux non essentiels devraient être évités.

- Invitez les employés à faire part de leurs préoccupations en matière de santé s'ils voyagent dans une zone où le risque de COVID-19 est plus élevé (certaines personnes ayant des problèmes médicaux préexistants sont plus susceptibles de contracter la forme grave de COVID-19).
- Les employés devront respecter les précautions imposées par les autorités de santé publique lors de leur retour au Canada, y compris l'auto-isolement, le cas échéant.
- Pour les employés qui ont voyagé, rappelez-leur de surveiller leur santé pour détecter les symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux et difficultés respiratoires) pendant 14 jours après leur arrivée au Canada.
- Si un employé commence à avoir des symptômes, il doit s'isoler des autres le plus rapidement possible. Il doit immédiatement appeler un professionnel de la santé ou les autorités de santé publique locales et décrire ses symptômes et ses antécédents de voyage. Les autorités de santé publique locales fourniront des conseils sur ce que l'employé doit faire.

Grands événements et grands rassemblements

- Les ministères devraient examiner tout événement international qu'ils organisent et envisager d'autres options, le cas échéant, en se basant sur la page de destination du site voyage.gc.ca pour obtenir les derniers conseils et avis aux voyageurs, ainsi que les Avis actifs de santé aux voyageurs et la Liste des régions touchées par le COVID-19. Faites preuve de jugement en vous basant sur une analyse des avantages et des risques.
- De même, les gestionnaires devraient examiner les événements et les réunions au pays et déterminer s'il est préférable d'annuler en se tenant au courant de la situation COVID-19 au pays.
- Veuillez consulter le site web Rassemblements de masse pendant l'éclosion mondiale du COVID-19 : Comment prendre des décisions éclairées en fonction des risques pour plus d'informations et de considérations.

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle (EPI), tel que les masques de type chirurgical et les gants médicaux, doit être utilisé en fonction de l'exposition au risque et conformément aux directives en matière de santé publique et de santé et sécurité au travail pour le COVID-19.

Des orientations en matière de PPE ont été élaborées pour des lieux de travail spécifiques (par exemple, point d'entrée et missions à l'étranger). Les avis concernant les EPI sont élaborés par le PSTFP, selon les besoins, en collaboration avec les équipes ministérielles de santé et de sécurité au travail.

Pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'utiliser l'EPI de manière générale pour la COVID-19. Les recommandations concernant l'EPI peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation au Canada.

L'utilisation d'un masque de type chirurgical par des personnes ne présentant pas de symptômes de toux ou d'éternuement n'est pas recommandée et peut en fait augmenter le risque d'auto-contamination et le risque d'infection. La surutilisation ou l'utilisation inappropriée des EPI peut avoir un impact sur la santé et la sécurité de l'utilisateur et entraîner des problèmes de disponibilité des EPI.

Le port de gants n'est pas recommandé lors de la manipulation des documents ou la prestation de services à des clients sains. On recommande de laver régulièrement ses mains et d'éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Le lavage des mains est la protection la plus efficace. Il convient de noter que l'utilisation inappropriée de gants peut fournir un faux sentiment de sécurité et augmenter le risque d'infection. Par conséquent, l'utilisation de gants n'est pas recommandée dans le cadre de ces conseils généraux.

Lorsqu'il est évident qu'un client présente des symptômes de fièvre, de toux ou de difficultés respiratoires, il faut lui demander de rentrer chez lui et de contacter les autorités de santé publique locales.

L'hygiène des mains est le moyen le plus efficace de prévenir l'infection. Il convient de noter que l'utilisation inappropriée de gants peut donner un faux sentiment de sécurité et augmenter le risque d'infection, et que l'utilisation de gants n'est donc pas recommandée dans le cadre de ces conseils généraux.

Il peut y avoir d'autres sources d'expositions dangereuses dans un environnement de travail non liées au COVID-19 qui nécessitent un niveau plus élevé d'équipement de protection individuelle, par exemple là où les employés sont exposés à des produits chimiques.

Les gestionnaires sont encouragés à suivre les directives et procédures ministérielles existantes en matière de SST dans de tels cas.

Prestation de services de première ligne : Pour les lieux de travail fédéraux qui offrent des services à la clientèle en personne autres que des soins de santé au Canada

Dépistage passif

Envisagez de placer une affiche à l'entrée de l'aire de service à la clientèle indiquant aux

clients :

- qui présentent des symptômes de fièvre, de toux ou de difficultés respiratoires.
- ou qui ont été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
- ou qui ont été chargés par les autorités de santé publique locales de s'isoler en raison d'un voyage ou d'antécédents de contact. Rentrer chez eux (en évitant les transports en commun), suivre les conseils de santé publique locaux et communiquer avec le ministère pour obtenir des conseils sur la façon d'obtenir le service requis (p. ex. en ligne, par téléphone).

Dépistage actif

Envisagez de demander directement aux clients :

- s'ils présentent des symptômes de fièvre, de toux ou de difficultés respiratoires;
- ou s'ils ont été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 au cours des 14 derniers jours;
- ou s'ils ont été chargés par les autorités de santé publique locales de s'isoler en raison d'un voyage ou d'antécédents de contact.

S'ils répondent affirmativement à l'une des trois possibilités, demandez-leur de retourner chez eux (en évitant les transports en commun), de suivre les conseils de santé publique locales et de communiquer avec le ministère pour obtenir des conseils sur la façon d'obtenir le service requis (p. ex. en ligne, par téléphone).

- S'il est évident qu'un client présente des symptômes (fièvre, toux ou difficulté à respirer), il faut lui demander de retourner à la maison et de contacter les autorités de santé publique locales.
- Jusqu'à ce que le client quitte le lieu de travail, il devra, sur demande et dans les plus brefs délais, couvrir sa bouche et son nez avec un mouchoir, se tenir loin des autres et se laver les mains.
- L'employé doit tenter de maintenir une distance de deux mètres entre lui-même et le client malade.
- Tous les employés doivent se laver régulièrement les mains.

Pour les employés fédéraux qui fournissent des soins de santé aux cas présumés ou confirmés de COVID-19

Suivre les lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections fournies par l'Agence de santé publique du Canada sur le COVID-19 - pour les professionnels de la santé et les Lignes directrices provisoires pour les établissements de soins actifs selon le cas.

Personnes-ressources

Pour toute question ou préoccupation au sujet du document actuel ou de votre état de santé présentement, veuillez consulter une personne-ressource en santé et sécurité au travail de votre ministère ou organisme.

Annexes et autres documents de référence

Puisque les employés fédéraux de l'administration publique centrale travaillent dans une variété d'environnements à l'échelle nationale et internationale, cet avis général est complété par des annexes comprenant de l'information et des recommandations concernant des milieux de travail précis.

Les annexes complétées à ce jour sont les suivantes :

- Annexe A : Avis pour les employés fédéraux aux points d'entrée au Canada
- Annexe B : Avis de santé au travail : missions à l'étranger COVID-19
- Annexe C : Conseils à l'intention des employés canadiens qui appuient le vol à Wuhan pour le rapatriement des canadiens
- Annexe D : Conseils sur les équipements de protection individuelle (EPI) pour les employés fédéraux : Soutien sur place à Trenton le rapatriement des Canadiens et des Canadiennes de Wuhan
- Annexe E : Conseils à l'intention des employés canadiens (EC) en service au Japon assistant le vol de rapatriement des Canadiens à bord le bateau de croisière Diamond Princess
- Annexe F : Conseils sur les équipements de protection individuelle (EPI) pour les employés fédéraux : Soutien sur place à Trenton et Cornwall pour le rapatriement des Canadiens et des Canadiennes du bateau de croisière Diamond Princess au Japon
- Annexe G : Conseils à l'intention des employés canadiens en poste à l'ambassade du Canada au Japon
- Annexe I : Conseils à l'intention des employés canadiens en service à San Francisco assistant le vol de rapatriement des Canadiens à bord le bateau de croisière Grand Princess
- Annexe J : Conseils sur les EPI pour les employés fédéraux-Soutien sur place pour le rapatriement des Canadiens Grand Princess

Préparation à la planification en cas de pandémie : Conseils aux employeurs responsables des lieux de travail fédéraux.

Veuillez noter que les annexes C, D, E, F et I ne sont plus en vigueur et ont été archivées.

Conseils supplémentaires

Au fur et à mesure que la situation évolue, l'avis de santé au travail général et tout autre document conseil seront mis à jour.

Portée

Le Programme de santé au travail de la fonction publique (PSTFP) est mandaté par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour fournir des services aux ministères fédéraux aux annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques et, à ce titre, a préparé les conseils qui suivent à l'intention de ses ministères clients.

Cependant, il pourrait être approprié que d'autres ministères fédéraux non visés aux annexes I et IV tiennent compte des recommandations ici formulées pour leur lieu de travail sous réglementation fédérale. Chaque ministère déterminera quelles recommandations s'appliquent à ses besoins en matière de santé au travail

De plus, pour aider les ministères fédéraux à remplir leurs obligations au titre de la partie II du *Code canadien du travail*, veuillez consulter la page Web suivante sur le coronavirus et la santé et sécurité au travail : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html>.

Foire aux questions

Des réponses à des questions fréquentes ont également été préparées et peuvent être consultées à l'adresse suivante :

- [Intranet du GC](#) (accessible uniquement à partir d'un appareil du gouvernement du Canada); et
- Gouvernement du Canada. [Canada.ca/le-coronavirus](https://www.canada.ca/le-coronavirus)

Sources d'information

Gouvernement du Canada, *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Mise à jour sur l'écllosion* [Canada.ca/coronavirus](https://www.canada.ca/coronavirus)

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail *Éclussions de grippe et de maladies infectieuses*. <https://www.cchst.ca/outbreaks/>

Emploi et développement social Canada, *Avis : Coronavirus et santé et sécurité au travail*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus-sante-securite-travail.html>

Gouvernement du Canada, *Code canadien du travail, partie II*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-2/>

Gouvernement du Canada. *COVID-19 : Préparation*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/preparation.html>

Gouvernement du Canada. *Mesures communautaires de santé publique pour atténuer la propagation des maladies à coronavirus (COVID-19) au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/mesures-sante-publique-utilisees-reduire-covid-19.html>

Gouvernement du Canada. *COVID-19 : Conseils aux voyageurs*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

Gouvernement du Canada. *Liste des régions touchées par le COVID-19*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/liste-regions-touchees-covid-19.html>

Organisation mondiale de la Santé. *Nouveau coronavirus*. <https://www.who.int/westernpacific/emergencies/novel-coronavirus> (en anglais seulement)

Organisation mondiale de la Santé. *Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : questions-réponses*: <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/q-a-coronaviruses>

Organisation mondiale de la Santé. *Préparer votre milieu de travail pour éviter le COVID-19*. <https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/getting-workplace-ready-for-covid-19.pdf> (en anglais seulement)

Lapointe Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 20 mars 2020 11:38
À: 343-Usagers
Objet: fiches d'information aux détenus
Pièces jointes: COVID-19_Fact sheet for inmates Final 2.docx; COVID19 Fact sheet for inmates Final FR.docx; a-propos-maladie-coronavirus-covid-19[1].pdf

Bonjour,

La présente vise à vous informer que les documents suivants seront distribués à tous les détenus de l'établissement aujourd'hui.

Josée Campeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA

☎: 450-478-5977 poste 7100

☎: 450-478-7661

Gouvernement du Canada | Government of Canada



Fact sheet for inmates

Update on COVID-19

- The safety of staff, offenders and our institutions is a priority for CSC.
- COVID-19 is a new respiratory illness. It is spread through infected droplets (a sneeze or cough) or by touching an infected surface.
- Symptoms include fever, cough and difficulty breathing.
- If you have any of these symptoms, please see Health Services immediately. You will be assessed and given the necessary health care. You will be asked to self-isolate in your cell/room until health care can see you.
- CSC has robust health services in its institutions and experience caring for patients with infectious diseases and respiratory illnesses.
- We have protocols to deal with COVID-19 (hospital-grade cleaning products, enough food, water, medicine and other supplies).
- Take the following steps to prevent the spread of infection:
 - Wash your hands often with soap and water for at least 20 seconds
 - Avoid touching your eyes, nose and mouth with unwashed hands
 - Avoid contact with people who are sick
 - Cough or sneeze into your sleeve
- We recommend that you get the flu shot. Ask Health Services about it.

-
- To ensure your ongoing safety, all visits to inmates are being suspended and we will reassess in 10 days. Visits may still occur by telephone or video visitation with approved visitors.



Fiche d'information à l'intention des détenus

Mise à jour sur la COVID-19

- La sécurité du personnel, des délinquants et de nos établissements est une priorité pour le SCC.
- La COVID-19 est une nouvelle maladie respiratoire. Elle se transmet par l'entremise de gouttelettes infectées (dispersées lorsqu'une personne éternue ou tousse) ou lorsque l'on touche une surface infectée.
- Les symptômes comprennent la fièvre, la toux et la difficulté à respirer.
- Si vous ressentez l'un ou l'autre de ces symptômes, rendez-vous immédiatement aux Services de santé. Vous serez évalué et recevrez les soins de santé nécessaires. Nous vous demanderons de vous isoler dans votre cellule/chambre jusqu'à ce que le personnel infirmier puisse vous examiner.
- Le SCC dispose d'équipes expérimentées offrant des services de santé dans ses établissements et des soins aux patients atteints de maladies infectieuses et respiratoires.
- Nous avons mis en place des protocoles pour faire face à la COVID-19 (produits de nettoyage approuvés pour un usage en milieu hospitalier; quantités suffisantes de nourriture, d'eau, de médicaments et d'autres fournitures).
- Prenez les mesures suivantes pour éviter la propagation de l'infection :
 - Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes
 - Évitez de toucher à votre nez, à votre bouche ou à vos yeux avant de vous être lavé mains
 - Évitez les contacts avec des personnes malades

-
- Toussez ou éternuez dans votre manche
 - Nous vous recommandons de vous faire vacciner contre la grippe. Parlez-en aux Services de santé.
 - Pour continuer d'assurer votre sécurité, les visites aux détenu(e)s seront suspendues et nous réévaluerons dans dix jours. Vous aurez toujours l'occasion de participer à des visites par téléphone ou vidéoconférence avec des visiteurs approuvés.

À PROPOS DE LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

CE DONT IL S'AGIT

La COVID-19 est une maladie causée par un coronavirus.

Les coronavirus humains sont communs et causent habituellement des maladies bénignes qui ressemblent au rhume.

PROPAGATION

Les coronavirus sont le plus souvent transmis par une personne infectée des façons suivantes :

- ▶ gouttelettes respiratoires générées lorsqu'elle tousse ou éternue;
- ▶ contact personnel étroit, comme un contact direct ou une poignée de main;
- ▶ contact avec une surface, suivi du contact par une autre personne avec la surface infectée, puis du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Nous n'avons pas connaissance que ces virus puissent se transmettre par les systèmes de ventilation ou se propager dans l'eau.

SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES

Si vous avez des symptômes de la COVID-19, c'est-à-dire de la fièvre, une toux ou de la difficulté à respirer :

- ▶ restez chez vous pour éviter d'infecter d'autres personnes :
 - si vous ne vivez pas seul, isolez-vous dans une pièce ou maintenez une distance de deux mètres avec les autres personnes;
- ▶ avant de vous rendre auprès d'un professionnel de la santé, appelez-le ou appelez votre autorité de santé publique locale :
 - informez de vos symptômes la personne à qui vous parlerez, puis suivez ses instructions;
- ▶ si vous avez besoin de soins médicaux immédiats, composez le 911 et informez de vos symptômes la personne qui vous répondra.

SYMPTÔMES

Les symptômes peuvent être très bénins ou plus graves. Jusqu'à 14 jours peuvent séparer l'exposition au virus et l'apparition des symptômes.



FIÈVRE



TOUX



DIFFICULTÉ À RESPIRER

PRÉVENTION

Voici les meilleures façons de prévenir la transmission des infections :

- ▶ lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- ▶ évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche, en particulier sans vous être d'abord lavé les mains;
- ▶ évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades;
- ▶ lorsque vous tousssez ou éternuez :
 - couvrez-vous la bouche et le nez avec le bras ou un mouchoir en papier afin de réduire la propagation des germes;
 - jetez immédiatement tout mouchoir que vous auriez utilisé dans une poubelle, puis lavez-vous les mains;
- ▶ nettoyez et désinfectez régulièrement les objets et les surfaces que vous manipulez ou touchez, comme les jouets, les appareils électroniques et les poignées de porte;
- ▶ si vous êtes malade, restez chez vous pour éviter d'infecter d'autres personnes.

POUR EN SAVOIR PLUS AU SUJET DU CORONAVIRUS :

☎ 1-833-784-4397

@ canada.ca/le-coronavirus

✉ phac.info.aspc@canada.ca



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Canada

La  **te Melanie (QUE)**

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 18 mars 2020 08:27
À: 343-Usagers
Objet: Aîné

Bonjour,

La présente vise à vous informer que depuis hier après-midi, suite à une directive nationale, les aînés ne se présenteront plus en établissement jusqu'à avis contraire. Ils pourront offrir des services aux détenus par téléphone. Toutefois, l'opérationnalisation de cette façon de faire reste encore à être précisée. Entre temps, si des besoins se présentent, **SVP communiquer avec l'une des deux Agente de liaison autochtone (ALA).**

merci

 **Josée Campeau**

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctionnal Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

Lapo Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 17 mars 2020 23:22
À: 343-Usagers
Objet: COVID-19

Bonjour,

Dans le cadre de la situation actuelle inhérente au COVID-19, le SCC est en mode de prévention et de préparation depuis maintenant plusieurs semaines. Au cours des derniers jours particulièrement, plusieurs mesures se succèdent et évoluent à grande vitesse. L'équipe de direction (SD, DA's, chef santé physique et mentale) ainsi que vos présidents syndicaux locaux sont mis au fait de ces changements au fur et à mesure qu'ils surviennent. Les gestionnaires sont invités à être présents lors du briefing de la gestion quotidien, afin d'être mis au fait des derniers développements pour les partager à leurs employés. Les informations primordiales sont contenues dans les courriels de la Commissaire et sont disponibles sur le site (HUB) du SCC; je vous invite donc à en prendre connaissance. J'ai également déjà envoyé certains courriels en lien avec le sujet, auxquels je vous réfère en cas de besoin. Par ailleurs, puisqu'il est impossible de tout consigner par écrit, compte tenu du rythme des changements; je vous invite à régulièrement discuter avec votre gestionnaire, afin de demeurer au fait des nouveautés. Les mesures continueront d'être adaptées à la situation et il importe que vous suiviez les consignes données en ce sens. L'objectif primordial demeure la sécurité de tous et la prévention de la propagation.

Je souhaite aujourd'hui vous informer de mesures qui sont appliquées dès maintenant. À noter que les mesures contenues dans les courriels acheminés par la Commissaire et les informations contenues dans le HUB ne sont pas toutes détaillées ni répétées dans le présent courriel.

Quarantaine :

- Tout employé revenu de **voyage hors du pays** dans les 14 derniers jours doit être en quarantaine (télétravail lorsque possible) durant les 14 jours suivant son retour au pays. Pour ce, vous devez communiquer avec votre gestionnaire afin d'établir les modalités.
- À noter que pour les employés qui souhaitent quitter le pays à compter de maintenant (et jusqu'à avis contraire), il devront également être en quarantaine à leur retour. Néanmoins, ils ne pourront fort probablement pas bénéficier d'un congé de type 699. Je vous invite à discuter avec votre gestionnaire avant de prendre la décision de quitter le pays et de bien soulever votre décision, conformément aux recommandations de Santé Canada.
- Pour toute **situation personnelle** particulière, les employés doivent directement communiquer avec leur gestionnaire. Toute situation particulière me sera soumise pour discussion au cas par cas. Les modalités des décisions inhérentes à des situations personnelles seront revues quotidiennement.
- Tous les employés qui pourraient présenter des **symptômes** doivent contacter, tel que requis par Santé Canada, la ligne téléphonique prévue à cet effet, afin de voir s'ils doivent subir un dépistage. Advenant une telle situation, ils doivent tenir leur gestionnaire au courant des développements. Ceci est également requis si l'une des personnes habitant sous votre toit présente des symptômes. Votre gestionnaire vous informera alors des actions à prendre le cas échéant.

Regroupements :

- Tous les regroupements de plus de **50 personnes** dans une même salle sont maintenant proscrits par le gouvernement.
 - o Les briefings de quart devront ainsi se faire par quart de travail. Advenant que le nombre soit trop près de 50, ou dépasse ce chiffre, les briefings devront être scindés en 2 afin de respecter la consigne.

- o Des consignes ont été données aux DA's pour les accès au gymnase des détenus, la bibliothèque, la parade médicale et l'accès aux salles communes en pavillon. Vous recevrez donc des directives sur ce sujet si vous êtes responsables de ces activités, advenant des modifications à nos pratiques.
- Le fait de limiter les regroupements de personnes dans des lieux donnés explique notamment pourquoi la façon de diffuser l'information n'est pas en grand groupe. Les petits groupes d'employés avec leur gestionnaire sont ainsi privilégiés depuis le début de la situation.

Congés :

- Aucun CA, TC, heures de remplacement ni CER additionnel ne sera accordé jusqu'à avis contraire. Avant d'accorder toute demande à ce sujet, les employés doivent s'adresser à leur DA, qui doit obtenir mon autorisation.
- Les CA, CER et congés divers déjà autorisés à venir seront examinés au cas par cas. Advenant un besoin opérationnel urgent, il n'est pas exclu que votre gestionnaire vous rencontre afin d'explorer les options.
- Les CM et CF seront questionnés, afin de s'assurer de leur nécessité. L'objectif de cette mesure est d'assurer que nous sommes en mesure de remplir nos obligations de service essentiel en tant que pénitencier fédéral.

Gymnase pour les employés :

- Le **gymnase** ne sera plus accessible aux employés pour s'entraîner jusqu'à avis contraire. En effet, nous devons être cohérents avec les actions prises en communauté relativement à l'accès aux gymnases, afin de prendre toutes les mesures de précaution possibles.

Divers :

- Le comité local santé sécurité au travail (**CLSST**) se réunira cette semaine afin d'examiner les préoccupations des représentants syndicaux et des membres employeur.
- La mesure de maintien et/ou augmentation du **télétravail** demeure en vigueur. Nous examinons les options pour fournir davantage d'ordinateurs portables et de connexions à distance.
- Plusieurs mesures concernant les **détenus** ont été mise en oeuvre (annulation des visites de l'extérieur, annulation des PS autres que médicales, abolition des frais d'hébergement (rooms and board) pour une période donnée, VC pour la majorité des audiences de la CLCC, etc.).
- Une évaluation est effectuée afin de déterminer les **visiteurs et contracteurs** essentiels en établissement.
- Des **garderies** sont disponibles pour les enfants des employés.

Je tiens à vous rappeler les mesures de prévention pour tous, qui sont disponibles sur le HUB et sur le site de Santé Canada, dont le **lavage adéquat des mains**. Des distributeurs de savons sans eau ont été installés aux 3 points d'entrée de l'établissement et le nettoyage a été accentué dans tous les secteurs. Les plans de pandémie locaux sont mis à jour et des lieux de quarantaine pour les détenus ont été identifiés. Les inventaires de produits nettoyants et de protection ont également été confirmés.

Enfin, je vous invite, en ces temps sans précédents, à faire preuve d'**ouverture** et de **respect**. Votre ouverture est primordiale compte tenu que la situation évolue rapidement et nous devons nous adapter aux mesures mises en oeuvre pour la prévention. Parallèlement, nous devons assurer le service essentiel pour lequel nous avons été embauchés, à savoir la garde sécuritaire des détenus, afin d'assurer leur réinsertion sociale sécuritaire. Le respect est également essentiel dans ce contexte, puisque la vie privée de chacun est un droit fondamental. Il est facile de se retrouver en terrain glissant dans des périodes comme celle que nous vivons actuellement. Il importe que les rumeurs soient éteintes le plus rapidement possible et que vos différentes préoccupations soient adressées aux personnes concernées.

Je vous remercie sincèrement de votre collaboration et vous invite à ne pas hésiter à discuter avec votre gestionnaire si vous avez des questions ou des inquiétudes. Le PAE local et la ligne téléphonique du PAE sont également disponibles en cas de besoin.

José Lampeau

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661

Lapo  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 17 mars 2020 12:29
À: 343-Usagers
Objet: Fraudes

Bonjour,

Nous avons récemment appris que des courriels et /ou appels frauduleux ont cours en lien avec la situation de pandémie actuelle. Je vous invite à la vigilance avant de répondre à un appel ou un courriel, même si l'expéditeur dit être de Santé Canada.

Si vous recevez des courriels ou appels de ce type sur les lieux du travail, svp les rapporter à votre gestionnaire, qui avisera le DA de la division concernée.

Soumis pour votre considération.

merci

 **Josée Campeau**

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA

☎: 450-478-5977 poste 7100

☎: 450-478-7661

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Lapc Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 17 mars 2020 10:18
À: 343-Usagers
Objet: TR: Formulaire pour tous les visiteurs
Pièces jointes: VISITEURS Formulaire d'évaluation COVID-19 pour utilisation par les opérations 16 mars 2020.docx; VISITORS Screening Form COVID-19 For Use By Operations March 16 2020.docx

Bonjour,

Voir les modifications en **rouge** dans le courriel ci-dessous.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 17 mars 2020 08:31
À : 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>
Objet : TR: Formulaire pour tous les visiteurs

Bonjour,

Prendre note que les agents de correction de la poterne doivent poser les questions contenues dans les présents formulaires à ~~toute personne~~ **tous les visiteurs (et NON les employés)** entrant dans l'établissement. En effet, tel que précisé dans le message de la Commissaire daté d'hier :

« Toute personne qui doit entrer dans les établissements est soumise à une vérification par les employés à l'entrée principale. Cette directive sera réévaluée continuellement à mesure que la situation évoluera ».

La situation évolue rapidement et les consignes changeront peut-être, mais actuellement, cette orientation est la plus récente. **Le 2020-03-17 à 10h16, je confirme que les questions du formulaire ne s'adressent PAS aux employés.**

À noter qu'il n'est pas requis que la personne entrant dans l'établissement signe le formulaire. Néanmoins, avant de ne PAS laisser entrer quiconque, l'agent à la poterne doit communiquer avec le GCBO, qui doit valider auprès du DAO ou de l'agent en disponibilité (à l'extérieur des heures ouvrables). Toute situation litigieuse doit m'être soumise. Enfin, tous les refus d'entrer devront être consignés au rapport de quart par le GCBO.

Il importe par ailleurs de vous informer que toutes les visites « non essentielles ou urgentes » sont en évaluation, afin d'être reportées.

N'hésitez pas à consulter le directeur adjoint (DA) de votre secteur pour toute question.

Soumis pour votre considération.

Merci

 **Josée Campeau**

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎: 450-478-5977 poste 7100
☎: 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Fontaine Martin (QUE) <Martin.Fontaine@CSC-SCC.GC.CA>

Envoyé : 16 mars 2020 22:31

À : 343-Poterne <343-Poterne@CSC-SCC.GC.CA>

Cc : 343-Gestionnaires correctionnels <343-Gestionnairescorrectionnels@CSC-SCC.GC.CA>

Objet : Formulaire pour tous les visiteurs

Bonjour,

Prendre note que nous devons utiliser ce formulaire pour TOUS les visiteurs qui se présentent au CRR.

Vous ne devez pas compléter le formulaire. Simplement, posez les questions d'usage aux visiteurs. Advenant une réponse positive, informer le gestionnaire correctionnel immédiatement afin qu'une décision soit prise concernant le visiteur en question.


Merci

Martin Fontaine

450-478-5977 ext. 7835/7848

Directeur adjoint, opérations / Assistant Warden, Operations

Centre régional de réception / Regional Reception Center

 Correctional Service / Service correctionnel
Canada Canada

Changing Lives - Protecting Canadians

Transformons des vies – Protégeons les Canadiens



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada

POUR VISITEURS

1.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Est-ce que vous faites de la fièvre ou avez une toux persistante ou de la difficulté à respirer?
Si oui alors: <ul style="list-style-type: none">• Aviser le visiteur de retourner à la maison et contacter la santé publique locale ou leur médecin pour de plus ample instructions.• Aviser le visiteur de ne pas retourner à l'établissement avant 14 jours sans avoir reçu une confirmation de la santé publique.		
SI NON :		
2.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada?
3.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous été près d'une personne qui a été testé pour le COVID-19?
4.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous été en contact étroit avec une personne avec les problèmes respiratoires sévère qui a voyagé à l'extérieur du Canada?
Si oui à l'une des #2 à 4, alors: <ul style="list-style-type: none">• Aviser le visiteur de retourner à la maison et contacter la santé publique locale ou leur médecin pour de plus ample instructions;• Aviser le visiteur de ne pas retourner à l'établissement avant 14 jours sans avoir reçu une confirmation de la santé publique.		



Correctional Service
 Canada

Service correctionnel
 Canada

FOR VISITORS

1.	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Do you have a fever or persistent cough or difficulty breathing?
If yes then: <ul style="list-style-type: none"> Instruct the visitor to return home and contact local public health or their physician for further instructions. Advise the visitor that they are not to return to the site for 14 days without clearance from the public health. 		
IF NO:		
2.	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Have you travelled outside Canada?
3.	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Have you had close contact with someone who has been tested for COVID-19?
4.	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Have you been in close contact with a person with acute respiratory illness who has travelled outside Canada?
If yes to one of #2 to 4, then: <ul style="list-style-type: none"> Instruct the visitor to return home and contact local public health or their physician for further instructions; Advise the visitor that they are not to return to the site for 14 days without clearance from the public health. 		

Lapo.  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 17 mars 2020 08:31
À: 343-Usagers
Objet: TR: Formulaire pour tous les visiteurs
Pièces jointes: VISITEURS Formulaire d'évaluation COVID-19 pour utilisation par les opérations 16 mars 2020.docx; VISITORS Screening Form COVID-19 For Use By Operations March 16 2020.docx

Bonjour,

Prendre note que les agents de correction de la poterne doivent poser les questions contenues dans les présents formulaires à toute personne entrant dans l'établissement. En effet, tel que précisé dans le message de la Commissaire daté d'hier :

« Toute personne qui doit entrer dans les établissements est soumise à une vérification par les employés à l'entrée principale. Cette directive sera réévaluée continuellement à mesure que la situation évoluera ».

La situation évolue rapidement et les consignes changeront peut-être, mais actuellement, cette orientation est la plus récente.

À noter qu'il n'est pas requis que la personne entrant dans l'établissement signe le formulaire. Néanmoins, avant de ne PAS laisser entrer quiconque, l'agent à la poterne doit communiquer avec le GCBO, qui doit valider auprès du DAO ou de l'agent en disponibilité (à l'extérieur des heures ouvrables). Toute situation litigieuse doit m'être soumise. Enfin, tous les refus d'entrer devront être consignés au rapport de quart par le GCBO.

Il importe par ailleurs de vous informer que toutes les visites « non essentielles ou urgentes » sont en évaluation, afin d'être reportées.

N'hésitez pas à consulter le directeur adjoint (DA) de votre secteur pour toute question.

Soumis pour votre considération.

Merci

Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎ : 450-478-5977 poste 7100
☎ : 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Fontaine Martin (QUE) <Martin.Fontaine@CSC-SCC.GC.CA>
Envoyé : 16 mars 2020 22:31

À : 343-Poterne <343-Poterne@CSC-SCC.GC.CA>

Cc : 343-Gestionnaires correctionnels <343-Gestionnairescorrectionnels@CSC-SCC.GC.CA>

Objet : Formulaire pour tous les visiteurs

Bonjour,

Prendre note que nous devons utiliser ce formulaire pour TOUS les visiteurs qui se présentent au CRR.

Vous ne devez pas compléter le formulaire. Simplement, posez les questions d'usage aux visiteurs. Advenant une réponse positive, informer le gestionnaire correctionnel immédiatement afin qu'une décision soit prise concernant le visiteur en question.


Merci

Martin Fontaine

450-478-5977 ext. 7835/7848

Directeur adjoint, opérations / Assistant Warden, Operations

Centre régional de réception / Regional Reception Center

 Correctional Service / Service correctionnel
Canada

Changing Lives - Protecting Canadians

Transformons des vies – Protégeons les Canadiens



Correctional Service
 Canada

Service correctionnel
 Canada

POUR VISITEURS

1.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Est-ce que vous faites de la fièvre ou avez une toux persistante ou de la difficulté à respirer?
----	--	--

Si oui alors:

- Aviser le visiteur de retourner à la maison et contacter la santé publique locale ou leur médecin pour de plus ample instructions.
- Aviser le visiteur de ne pas retourner à l'établissement avant 14 jours sans avoir reçu une confirmation de la santé publique.

SI NON :

2.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada?
----	--	---

3.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous été près d'une personne qui a été testé pour le COVID-19?
----	--	---

4.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous été en contact étroit avec une personne avec les problèmes respiratoires sévère qui a voyagé à l'extérieur du Canada?
----	--	---

Si oui à l'une des #2 à 4, alors:

- Aviser le visiteur de retourner à la maison et contacter la santé publique locale ou leur médecin pour de plus ample instructions;
- Aviser le visiteur de ne pas retourner à l'établissement avant 14 jours sans avoir reçu une confirmation de la santé publique.



FOR VISITORS

1.	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Do you have a fever or persistent cough or difficulty breathing?
----	---	--

If yes then:

- Instruct the visitor to return home and contact local public health or their physician for further instructions.
- Advise the visitor that they are not to return to the site for 14 days without clearance from the public health.

IF NO:

2.	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Have you travelled outside Canada?
----	---	------------------------------------

3.	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Have you had close contact with someone who has been tested for COVID-19?
----	---	---

4.	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Have you been in close contact with a person with acute respiratory illness who has travelled outside Canada?
----	---	---

If yes to one of #2 to 4, then:

- Instruct the visitor to return home and contact local public health or their physician for further instructions;
- Advise the visitor that they are not to return to the site for 14 days without clearance from the public health.

 **Lap... Melanie (QUE)**

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 16 mars 2020 11:44
À: 343-Usagers
Objet: ordinateurs portables

Bonjour,

La présente vise à vous informer que vous devez passer via les directeurs adjoints (DA's) afin d'obtenir un ordinateur portable. Les DA's feront le lien avec les gestionnaires et l'informatique au besoin.

Aussi, il n'est pas exclu que l'on demande aux employés qui ont des portables « individuels » de « partager » des portables avec d'autres employés qui auraient des journées de télétravail différentes prévues.

Merci de votre collaboration; celle-ci est essentielle considérant l'évolution constante et rapide de la situation.


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
📠: 450-478-7661

 **Lapointe Melanie (QUE)**

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 15 mars 2020 17:04
À: 343-Usagers
Objet: TR: CPE disponible

Bonjour,

Suite aux annonces de ce jour, le Centre de la petite enfance (CPE) « *La découverte c'est magique* », située à Ste-Anne des Plaines, serait prête à accueillir des enfants d'employés qui sont considérés comme « services essentiels ».

Vous devrez apporter votre CARTE D'EMPLOYÉ afin de confirmer que vous travaillez dans un pénitencier. La garderie accepte des poupons et des enfants jusqu'à 5 ans. Plusieurs dizaines de places sont potentiellement disponibles.

La garderie ouvre à 07h00 et les employés intéressés peuvent les appeler à compter de lundi 07h00, pour des détails additionnels. Vous pouvez par ailleurs vous présenter directement là-bas à compter de 07h00 si vous travaillez sur le quart de jour et que vous n'avez aucune autre alternative de garde.

Prendre note que si vous souhaitez un service de garde rapide (potentiellement dès demain), les enfants ayant des allergies multiples ou sévères devront apporter leur lunch. Aussi, il est demandé d'arriver avec les items suivants pour les enfants : doudou, toutou, linge de rechange et habillement adéquat pour jouer à l'extérieur.

Voici les coordonnées de la garderie :

Garderie *La découverte c'est magique*
113 boulevard Ste-Anne
Ste-Anne des Plaines
J1N 1H0
450 838-8840

Soumis pour votre considération.


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

Lapc  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 15 mars 2020 16:08
À: 343-Usagers
Objet: Fwd: Lien pour services de garde d'urgence

Bonjour,

Voici un lien (ci-dessous), détaillant des informations pour les services de garde pour les enfants de 4 à 13 ans. Inscription à partir de 16 h. "Si votre enfant fréquente la maternelle ou le primaire (4 à 13 ans), des services de garde d'urgence seront ouverts dans les écoles pour le personnel juge essentiel. Pour inscrire votre enfant, vous devez compléter le formulaire en ligne qui sera disponible à 16h. Consultez la liste des établissements ouverts. Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre. Pour faciliter la sélection de votre service de garde d'urgence."

Vous êtes invité à discuter de vos démarches avec votre gestionnaire.

Merci

Josée Campeau
Directrice CRR

Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

----- Message d'origine -----

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>

Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.



Information sur le coronavirus (COVID-19)

514 644-4545 (tel://+1-514-644-4545)

418 644-4545 (tel://+1-418-644-4545)

450 644-4545 (tel://+1-450-644-4545)

819 644-4545 (tel://+1-819-644-4545)

1 877 644-4545 (tel://+1-877-644-4545) (sans frais)

Services de garde d'urgence

Les services de garde d'urgence sont un service exceptionnel pour les parents qui n'ont aucune solution de rechange. De plus, ils sont réservés aux enfants dont les parents occupent un emploi donnant droit à des services de garde d'urgence.

Ce service est également offert aux enfants du personnel appelé à assurer le service de garde d'urgence.

Les services de garde d'urgence sont offerts gratuitement jusqu'au 1^{er} mai inclusivement. Ils sont disponibles du lundi au vendredi.

Inscription

Pour inscrire votre enfant à un service de garde d'urgence, vous devez suivre l'une des démarches suivantes selon le milieu qu'il fréquente. Veuillez bien évaluer la nécessité d'utiliser ce service de garde d'urgence avant de faire une demande.

Milieu de la petite enfance

Les enfants qui n'occupent pas de place dans un service de garde reconnu pourront obtenir une place dans un service de garde pour la période visée par l'état d'urgence sanitaire. Vous pouvez consulter le localisateur de services de garde (https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/parents/localisateur/Pages/index.aspx) pour trouver les coordonnées d'un CPE ou d'un service de garde subventionné dans votre localité.

Les enfants qui fréquentent déjà un service de garde peuvent continuer de l'utiliser selon l'horaire et les conditions habituels.

Pour inscrire votre enfant, remplir le formulaire Fiche d'inscription de l'enfant (DOCX 80 Ko) (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/formulaire/Formulaire-inscription.docx?1584308235).

Pour obtenir plus de renseignements sur les services offerts à la petite enfance, visitez le site Web du ministère de la Famille (https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx).

Milieu scolaire

Si votre enfant fréquente la maternelle ou le primaire (4 à 13 ans), notez que des services de garde d'urgence seront ouverts dans certaines écoles.

Information et inscription aux services de garde d'urgence en milieu scolaire.

Consultez la liste des établissements scolaires ouverts (PDF 499 Ko) (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Liste_ServGardUrgence.pdf?1585569044) ou la carte des services de garde d'urgence en milieu scolaire (https://infogeo.education.gouv.qc.ca/public/services_garde_temporaires/), pour faciliter la sélection de votre service de garde d'urgence.

À consulter aussi

Dernière mise à jour : 31 mars 2020

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2020

Lapc  Melanie (QUE)

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 15 mars 2020 15:27
À: 343-Usagers
Objet: TR: Updated posters: Principal entrance posters
Pièces jointes: V3-covid-visits-e-01.png; V3-covid-visits-f-01.png

Bonjour

Voici une copie des nouvelles affiches pour les visites qui ont été installées hier soir.


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
☎: 450-478-5977 # 7100
☎: 450-478-7661

De : Page Alessandria (QUE) <Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA>

Envoyé : 14 mars 2020 19:11

À : 300-Directeurs (tous) <300-Directeurs@CSC-SCC.GC.CA>

Cc : 301-AR Communications et services à la haute direction <301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA>; 301-SCA - Opérations <301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA>; 301-SCA - Services Intégrés <AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA>

Objet : FW: Updated posters: Principal entrance posters

COVID-19

VISITS SUSPENDED

We are temporarily suspending public visits to inmates in the interest of everyone's health and safety.

Please consider video visitation or telephone as alternate means to stay in contact.

We will be reassessing the situation regularly.

Latest updates: Facebook @CorrectionalServices
Twitter @CSC_SCC_EN



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada

Canada

COVID-19

VISITES SUSPENDUES

Pour la santé et la sécurité de tous, nous suspendons temporairement les visites du public aux détenus.

Veuillez considérer utiliser d'autres moyens pour rester en contact comme les visites vidéo ou le téléphone.

Nous réévaluerons la situation régulièrement.

Les informations les plus à jour : Facebook @ServiceCorrectionnel
Twitter @SCC_CSC_FR



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Lapc : **Melanie (QUE)**

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 15 mars 2020 14:35
À: 343-Usagers
Objet: Fwd: Garderie - Services essentiels

Bonjour,

Soumis pour votre considération.

Josée Campeau
Directrice CRR

Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

----- Message d'origine -----

De : "Thibault Geneviève (QUE)" <Genevieve.Thibault@csc-scc.gc.ca>
Date : 20-03-15 2 h 32 p.m. (GMT-05:00)
À : "Campeau Josée (QUE)" <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>, "Lalande Stéphane (QUE)" <Stephane.Lalande@CSC-SCC.GC.CA>, "Massicotte Nancy (QUE)" <Nancy.Massicotte@CSC-SCC.GC.CA>, "Racicot Cynthia (QUE)" <Cynthia.Racicot@csc-scc.gc.ca>
Objet : Garderie - Services essentiels

Bonjour,

Le CPE des Câlines, garderie en milieu de travail pour le SCC, situé à côté du Centre fédéral de formation, a été sélectionné pour demeurer ouvert et offrir le service pour les employés du SCC qui travaillent dans les services essentiels.

Trente-quatre (34) places sont actuellement offertes temporairement pour les nouvelles demandes, pour les employés des établissements CFF, Archambault et Centre régional de réception et qui occupent l'un des postes suivants :

Agents de correction

Gestionnaires correctionnels

Agents des services alimentaires

Infirmières/infirmiers

Psychologues

Agents de programmes sociaux

Travailleurs sociaux

Techniciens en pharmacie

Les réservations se feront selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Si des places sont toujours disponibles, elles pourront être utilisées pour des enfants des autres employés du SCC.

Avant de faire une demande au CPE, nous souhaitons que d'autres mesures soient tout d'abord envisagées (support de la famille élargie par exemple).

Dans la mesure où aucune alternative ne peut être trouvée, voici les coordonnées du CPE :

Denise Pelletier, directrice

6115, boul Lévesque Est, Laval, Québec, H7C 1N9

Téléphone 450-661-5315

.....Les directions de vos établissements respectifs demeurent disponibles pour répondre à vos questions.....

Geneviève Thibault

Directrice CFF

Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

Lapc  **Melanie (QUE)**

De: Campeau Josée (QUE)
Envoyé: 13 mars 2020 11:36
À: 343-Usagers
Objet: TR: AMENDEMENT ACTION RAPIDE 7070-1 TR: Updated COVID-19 Memo and Posters / Note de Service COVID-19 et affiches
Pièces jointes: Memo - Note de Service.pdf
Importance: Haute

Bonjour,

Pour faciliter votre recherche du lien pour trouver les posters (lien disponible dans la note de service), le voici :

<http://thehub/En/collections/annoncements/Pages/2020-03-02.aspx>.

Merci


Josée Campeau

Directrice | Warden
Centre régional de réception | Regional Reception Center
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA
☎ : 450-478-5977 poste 7100
☎ : 450-478-7661
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Page Alessandria (QUE) <Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA>

Envoyé : 13 mars 2020 10:25

À : 300-Directeurs établissements et districts <300-Directeursetablissemetssetdistricts@CSC-SCC.GC.CA>

Cc : 301-SC <301-SC@csc-scc.gc.ca>; 301-SCA - Opérations <301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA>; 301-SCA - Services Intégrés <AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Communications et services à la haute direction <301-

ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA>; 301-Dir. rég., Services de santé <301-Dir.reg.Servicesdesante@CSC-SCC.GC.CA>; GEN-QUE Classement dossiers administratifs (QUE)

<dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA>


Objet : AMENDEMENT ACTION RAPIDE 7070-1 TR: Updated COVID-19 Memo and Posters / Note de Service COVID-19 et affiches

Importance : Haute

Bonjour,

Soumis pour votre action appropriée.

Merci,
Bonne journée !

 Marie-Thérèse Farah , de la part de / on behalf of:
Alessandria Page

Sous-commissaire régionale, Région du Québec
Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada
alessandria.page@csc-scc.gc.ca / Tél.: 450-972-7756

Regional Deputy Commissioner, Quebec Region
Correctional Service Canada / Government of Canada
alessandria.page@csc-scc.gc.ca / Tél.: 450-972-7756



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

